

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE JUSTICE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR

2015

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION JUSTICE	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	13
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	13
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	15
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	18
PROGRAMME 19.668 : JUSTICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE	19
PRESENTATION DU PROGRAMME	20
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	22
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	24
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	28
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	28
	30
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	31
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	31
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	31
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	32
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	32
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	32
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	34
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	36
PROGRAMME : 19.675 ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	38
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	39
PRESENTATION DU PROGRAMME	40
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	42
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	46
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	46
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	48
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	48
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	49
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	49
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	49
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49
PROGRAMME 19.682 PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA JUSTICE	51
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	52
PRESENTATION DU PROGRAMME	52
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	55
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	59

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	59
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	59
	61
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	62
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	62
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	62
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	63

PROGRAMME 19.689 CULTURE DES DROITS DE L'HOMME ET EGALITE DES CHANCES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	65
PERIMETRE DU PROGRAMME	65
PRESENTATION DES ACTIONS	65
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	68
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	70
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	76
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	76
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	79
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	79
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	80
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	80
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	80
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	82

PROGRAMME 19.696 PILOTAGE SOUTIEN EGALITE DES CHANCES ET GABONAIS DE L'ETRANGER

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	84
PRESENTATION DU PROGRAMME	84
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	86
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	91
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	91
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	93
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	93
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	94
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	94
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	94

MISSION JUSTICE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Ministre en charge de la mission est le **VICE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX**.

La mission est également portée par le **MINISTRE DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES GABONAIS DE L'ETRANGER**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La Mission justice a pour finalités de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique de la justice au Gabon, notamment, en matière de conception du droit positif, d'application dudit droit par les juridictions et de la jurisprudence y relative, quand bien même la création ou l'évolution de celle-ci ne relève pas de son champ.

La justice est du ressort du pouvoir judiciaire constitué par les tribunaux et les cours d'appel et de cassation administratives (Conseil d'Etat) et judiciaires. Cependant, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation Judiciaire, la Cour des Comptes, la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite, l'Agence Nationale d'Investigation Financière, la Cour Constitutionnelle et les Juridictions d'Exception, les Inspections Générales des Services ne rentrent pas dans le champ de la présente Mission. Il en est de même en ce qui concerne l'Agent Judiciaire de l'Etat qui relève du programme soutien à la politique budgétaire et de la fonction publique.

L'enjeu majeur de la justice est de retrouver sa crédibilité aux yeux du justiciable, ce d'autant plus qu'un dysfonctionnement prolongé de celle-ci a un impact sur la cohésion sociale, le respect des droits humains et peut conduire à des actions vindicatives individuelles ou de masse quelquefois infondée dites « justice populaire ».

Pour répondre aux récriminations des justiciables, un accent particulier est mis sur la politique publique de la justice par le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), notamment à travers le Plan Sectoriel Justice et le Programme Phare Grands Registres ; l'ambition étant de faire du Gabon un Etat de droit. Et au sein du Ministère en charge de la Justice des documents d'orientation stratégiques sont disponibles et constituent la feuille de route du Ministère, notamment le Programme d'Appui aux Renforcement de la Gouvernance Judiciaire (PARGJ).

Le champ de la Mission Justice comprend une série de programmes complémentaires dans la chaîne de l'action juridique, judiciaire et carcérale ainsi qu'une coordination de la politique Gouvernementale en matière des droits humains fondamentaux et de l'égalité des chances.

A ce titre, la Mission Justice est composée de trois (3) programmes des politiques publiques et de deux (2) programmes soutien (soutien à la politique de la justice et soutien à la politique des droits humains et de l'égalité des chances) suivants :

- Justice judiciaire et administrative : elle met en œuvre la politique publique de la justice au Gabon en matière de droit positif et d'action judiciaire, ainsi qu'en matière de codification et d'administration de peines alternatives à la prison ;
- Culture des droits de l'homme et Egalité des Chances : elle met en œuvre la coordination Gouvernementale la politique publique de promotion et de protection des droits humains fondamentaux ;
- Administration pénitentiaire : en matière de définition et de mise en œuvre de la politique carcérale et d'administration du corps des agents de la sécurité pénitentiaire.

La Mission justice a des frontières très ténues et une complémentarité dans son action avec les missions :

- « SECURITE PUBLIQUE » en matière d'administration de peines alternatives à la prison, notamment l'assignation à résidence, la prison avec sursis, l'option en cours de réflexion sur le bracelet électronique, les délais de la garde à vue, l'exploitation des moyens d'investigation scientifiques modernes et dans la codification de l'action judiciaire de police (tribunal de police) ;
- « CONSEILS ET CONTRÔLES » en matière de contrôle du respect des procédures et de la légalité des jugements et en matière de production de la jurisprudence ;
- « ADMINISTRATION DU TERRITOIRE », à travers le registre des personnes physiques et les fonctions de magistrat de la chaîne de commandement territoriale déconcentrée et décentralisée ;
- « AFFAIRES ETRANGERES » à travers les fonctions de magistrat de la chaîne de commandement déconcentrée extra territoriale ;
- « DOTATIONS AU POUVOIRS PUBLICS » à travers la fonction de premier magistrat de la République Gabonaise et la Cour Constitutionnelle dans son rôle de Garante de la Constitution et productrice de jurisprudence.

La particularité de la Mission Justice est qu'elle coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat (Directions Générales des Droits Humains et de l'Egalité des Chances). L'autre particularité consiste en ce que la maison du droit qui est un don de la Coopération Française est animée par une volonté de vulgariser le droit.

L'ambition forte de la Mission est d'atteindre une qualité du droit positif et de l'action judiciaire ainsi qu'une vulgarisation et un respect du droit et des droits fondamentaux de l'humain comparables aux meilleurs à travers le monde.

En matière de discipline, en plus de la tenue des conseils de discipline pour les fonctionnaires de droit commun, la Mission intègre l'administration de la discipline des personnels judiciaires à travers le Conseil Supérieur de la Magistrature.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

- Le Plan Sectoriel Justice (PSJ) est un document de référence international qui guide l'action du Ministère de la Justice dans la mise en œuvre de sa politique publique ;
- Le décret n°0329/PR/MJGSDHRIC/PPG du 28 février 2013 portant attribution et organisation du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, des Droits Humains et des relations avec les Institutions Constitutionnelles, porte-parole du Gouvernement ;
- La loi n°07/94 du 16 septembre 1994 portant organisation de la Justice ;
- La loi qui délimite le ressort des juridictions ;
- La constitution qui érige la justice Gabonaise en pouvoir distinct du Législatif et de l'Exécutif ;
- La loi n°17/93 du 1^{er} septembre 1993 portant statut particulier des personnels du corps autonome paramilitaire de la Sécurité Pénitentiaire ;
- Le décret n°000937/PR/MESRITRIC réglementant les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires ;
- Les lois et les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

PRINCIPALES REFORMES

- La réorganisation du texte organique du Ministère ;
- La mise en place du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- L'informatisation de la chaîne pénale ;
- La codification des peines alternatives à l'incarcération ;
- La promotion de la culture des droits de l'Homme ;
- L'éducation et la réinsertion en milieu carcéral ;
- La mise aux normes des codes de procédures et du droit positif.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Disposer d'un droit positif actualisé en cohérence avec les engagements internationaux

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir finalisé la révision du code pénal dans son ensemble.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir entamé la révision du code civil

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : le code pénal révisé dans son ensemble.
- Résultat annuel 2 : la révision du code civil entamée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de code pénal actualisé	Nombre	0	1	1	1	0	0	0 (2017)
Nombre de code civil entamé (*)	Nombre	0	0	1	1	0	0	0 (2017)

() Lire taux d'avancement du projet de révision du code civil au lieu de nombre*

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats à atteindre pour 2015 étaient de finaliser la révision du code pénal et d'entamer celle du code civil.

Pour le premier (résultat 1), la révision entamée il y a quelques années a été achevée par la commission mise en place à cet effet. Il s'agissait pour le compte de l'année citée, d'intégrer les différentes infractions, notamment en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et de bien d'autres textes épars qui touchent le domaine de la protection de l'enfant.

Pour le second (résultat 2), il s'agissait d'engager la relecture du code civil afin d'apprécier la rédaction des articles tant sur la forme que sur le fond, puis d'intégrer et/ou supprimer certains d'entre eux pour tenir compte des engagements du Gabon à l'international. Le travail effectué à ce jour peut équivaloir à 15% du résultat final attendu (révision générale du code civile).

N.B. : s'agissant du résultat 2, lire "taux d'avancement de la révision du code civil" au lieu de "nombre de code civil". Ainsi, on estime avoir réalisé 15% du projet de révision du code civil en 2015. A fin 2017, le code civil devrait être révisé à 100%.

Ces modifications de l'intitulé et de l'unité de l'indicateur, n'ayant pu être intégrées dans le PLF 2016, seront prises en compte dans la loi de règlement 2016.

Le suivi de l'indicateur devrait toutefois se faire en % tout au long de la mise en œuvre de l'objectif en 2016.

Il faut par ailleurs noter plusieurs difficultés techniques et matérielles rencontrées par les membres des commissions de révision, notamment l'absence de budget spécifique au fonctionnement des commissions de révision des textes.

Enfin, concernant l'atteinte de l'objectif pluriannuel, elle est en bonne voie, étant entendu que chaque année, un texte fera l'objet de révision pour se conformer aux engagements internationaux du Gabon.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Rendre opérationnel le Fonds d'assistance judiciaire

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu :

- Résultat annuel attendu : Rendre fonctionnel les huit (08) Bureaux de l'Estuaire, par l'aménagement et l'équipement des locaux près les juridictions

Résultat annuel effectivement atteint :

- Résultat annuel : non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de bureaux d'assistance opérationnels	% (*)	0	0	26	0	-26	N/A	100 (2017)
Nombre de bénéficiaires du fonds d'Assistance judiciaire	Nombre	0	0	150	150	0	205	250 (2017)

(*) Lire nombre au lieu de %.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La réalisation de cet objectif impliquait la mobilisation de moyens, notamment financiers. Toutefois, les modifications intervenues lors du collectif budgétaire 2015 ayant affecté considérablement les marges de manœuvre du programme, le projet de mise en fonctionnement et d'équipement des juridictions n'a pas abouti.

Toutefois, en dépit de cet état de fait (absence de bureaux d'assistance judiciaire), 150 dossiers ont été traités pour le compte de l'assistance judiciaire des mineurs en conflit avec la loi, des veuves et les orphelins. Les avocats commis au traitement de ces dossiers n'ont pas encore été désintéressés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Renforcer les capacités des acteurs du secteur

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : Doter les Magistrats et Greffiers d'une valise du Magistrat

Résultats annuels effectivement atteints

- Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Magistrats équipés d'une toge à la sortie de l'ENM	Nombre	0	45	45	45	0	79	180 (2017)
Magistrat équipé d'une valise du Magistrat	Nombre	0	0	200	0	-200	79	750 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La valise du magistrat est composée de la toge complète et de quatre (4) codes (code pénal, code de procédure pénale, code civil et le code de procédure civile). Ce principe novateur, initié à compter de 2015, consiste à fournir aux nouveaux Magistrats et Greffiers sortis d'école une valise complète chaque début d'année judiciaire (1^{er} lundi du mois d'octobre).

L'enveloppe allouée au programme étant insuffisante, le présent objectif n'avait pas été retenu comme priorité par

l'équipe managériale lors de la programmation budgétaire initiale (répartition des crédits du programme dans les budgets opérationnels).

Toutefois, comme initialement prévu dans le PAP 2015, 45 magistrats en formation à l'ENM ont pu être équipés d'une toge dès leur sortie de l'école.

OBJECTIF STRATEGIQUEN° 4 : Réussir la mise en œuvre du programme de construction-réhabilitation des prisons

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Continuer le suivi de la construction de la prison de NKOLTANG, pour l'achèvement en 2016.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nkoltang : taux d'avancement du chantier (niveau d'avancement du chantier/le cahier de charge)	%	25	50	70	0	-70	100	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Aucune tâche n'a été réalisée, faute de programmation budgétaire en 2015.

OBJECTIF STRATEGIQUEN° 5 : Disposer et mettre en œuvre un plan d'action national en matière des droits humains

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Un plan d'action national pluriannuel est disponible
- Résultat annuel N°2 : Une mise en œuvre effective de la politique nationale des droits humains par les différents secteurs

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Un plan d'action national pluriannuel provisoire est disponible
- Résultat annuel N°2 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du Plan d'Action National	%			100	20	80	finalisé	-
Nombre de partenariats pluripartites noués	Nombre			10	10	0	30	N/D
Nombre d'actions de progrès réalisées en faveur des droits de l'Homme	Nombre			2	2	0	8	N/D

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les actions qui nous ont permis d'atteindre le résultat et correspondant à 20% sont :

- La conceptualisation et élaboration du draft 0 du plan d'action nationale,
- Le Marketing de grandes lignes du plan.

Les actions restantes (80%) qui devaient nous permettre d'atteindre définitivement les résultats sont :

- L'organisation du point de presse,
- La session de restitution et de validation du plan,
- L'adoption du plan en conseil de ministre.
- La mise à disposition du draft.

Cependant, l'avancement du plan d'action de seulement 20% se justifie par certaines difficultés rencontrées, notamment la non-prise en compte de toutes les actions de cet objectif lors de la programmation budgétaire initiale.

Dans ces conditions, il est objectif d'affirmer que le résultat pluriannuel n'est pas en bonne voie car son atteinte reste conditionnée par une mobilisation de ressources.

OBJECTIF STRATEGIQUEN° 6 : Etre parvenu à élaborer une politique nationale de l'égalité des chances

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : élaboration et adoption d'une Loi relative à l'Egalité des Chances

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la Loi relative à l'Egalité des Chances	%	N.A.	N.A.	100	25	-75	100	N.A.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat n'a pas été atteint dans la mesure où l'exposé des motifs relatif à l'élaboration du texte présenté en conseil interministériel a été rejeté. Le texte ayant un caractère trop général, le conseil a considéré qu'il pouvait être source de conflits de compétences avec les autres MISSIONS notamment celle en charge de la SANTE.

OBJECTIF STRATEGIQUEN° 7 : Piloter le suivi matériel et budgétaire de la mission

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Taux d'exécution des budgets des programmes : 100%
- Résultat annuel attendu 2 : Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville : 100%
- Résultat annuel attendu 3 : Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 93% d'exécution sur la base des ordonnancements ;
- Résultat annuel 2 : 5% réalisé correspondant au recensement des véhicules du ministère à Libreville ;
- Résultat annuel 3 : 0%.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution des budgets des programmes	%	0	50	100	93	-7	100	100 (2017)
Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville	%	0	0	100	5	-95	20	100 (2017)
Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère	%	0	0	50	0	-50	0	100 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat 1 a été exécuté à 93% en raison de la déconcentration effective de l'exécution dans les ministères (via les DCAF et des Contrôleurs Budgétaires) ainsi que la simplification des procédures d'exécution des dépenses de fonctionnement. Il faut par ailleurs relever le degré d'appropriation des procédures BOP par les RUO, responsables des engagements des dépenses.

Le résultat annuel 2 a été faiblement réalisé (5%) au regard de la modicité des moyens pour recenser tout patrimoine du Ministère à Libreville.

Résultat annuel attendu 3 : le programme ne disposait d'aucun projet d'investissement au titre du PSGE, d'où le taux d'exécution de renseigné à 0%.

De la même manière, faute d'inscription budgétaire en 2016, la cible 2016 a été ramenée 0%.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)	
19.668	Justice judiciaire et administrative	2 278 412 287	1 550 285 814	-728 126 473	2 278 412 287	1 550 285 814	-728 126 473
19.668.1	Affaires civiles	520 294 968	666 492 761	146 197 793	520 294 968	666 492 761	146 197 793
19.668.2	Affaires commerciales	1 179 105 000	418 605 000	-760 500 000	1 179 105 000	418 605 000	-760 500 000
19.668.3	Conflits du travail	121 539 408	116 234 038	-5 305 370	121 539 408	116 234 038	-5 305 370
19.668.4	Contentieux administratif	144 575 607	138 660 427	-5 915 180	144 575 607	138 660 427	-5 915 180
19.668.5	Affaires au pénal	312 897 304	210 293 588	-102 603 716	312 897 304	210 293 588	-102 603 716
19.675	Administration pénitentiaire	2 417 585 568	1 884 206 289	-533 379 279	2 417 585 568	1 884 206 289	-533 379 279
19.675.1	Vie du détenu	1 889 585 568	1 382 606 289	-506 979 279	1 889 585 568	1 382 606 289	-506 979 279
19.675.2	Vie de l'agent pénitentiaire	528 000 000	501 600 000	-26 400 000	528 000 000	501 600 000	-26 400 000
19.682	Pilotage et Soutien à la politique de la justice	13 964 640 113	240 183 322	-13 724 456 791	13 964 640 113	240 183 322	-13 724 456 791
19.682.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	113 354 113	55 708 132	-57 645 981	113 354 113	55 708 132	-57 645 981
19.682.2	Coordination administrative	13 851 286 000	184 475 190	-13 666 810 810	13 851 286 000	184 475 190	-13 666 810 810
19.689	Culture des droits de l'Homme et égalité des chances	145 015 520	89 315 770	-55 699 750	145 015 520	89 315 770	-55 699 750
19.689.1	Protection des droits de l'homme	34 615 520	28 913 000	-5 702 520	34 615 520	28 913 000	-5 702 520
19.689.2	Promotion des droits de l'homme	75 200 000	28 336 392	-46 863 608	75 200 000	28 336 392	-46 863 608
19.689.3	Egalité des chances	35 200 000	32 066 378	-3 133 622	35 200 000	32 066 378	-3 133 622
19.696	Pilotage et Soutien à la politique des Droits humains	112 860 000	78 868 526	-33 991 474	112 860 000	78 868 526	-33 991 474
19.696.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	53 480 000	37 237 224	-16 242 776	53 480 000	37 237 224	-16 242 776
19.696.2	Coordination administrative	59 380 000	41 631 302	-17 748 698	59 380 000	41 631 302	-17 748 698
Total pour la mission		18 918 513 488	3 842 859 721	-15 075 653 767	18 918 513 488	3 842 859 721	-15 075 653 767

Explication des principaux écarts :

Globalement, la mission « Justice » a bénéficié d'une dotation de 18 918 513 488 FCFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances rectificative 2015. Cette dotation est essentiellement affectée aux actions de pilotage et de soutien à la politique de justice au Gabon (13 964 640 113 FCFA), à celles de justice judiciaire et administrative (2 278 412 287 FCFA) et d'administration pénitentiaire (2 417 585 568 FCFA).

Il ressort un niveau d'exécution de **3 842 859 721 FCFA (soit 20,31%)**. Il se dégage un écart de **15 075 653 767 FCFA** par rapport aux autorisations parlementaires.

Ce niveau d'exécution global de la mission est réparti entre les différents programmes comme suit :

- **Programme « Justice judiciaire et administrative »** : ouverts pour 2 278 412 287 FCFA, les crédits de ce programme ont été exécutés à hauteur de 1 550 285 814 FCFA (soit 68,04%) ;
- **Programme « Administration pénitentiaire »** : autorisés à 2 417 585 568 FCFA, cette dotation a été exécutée à hauteur de 1 884 206 289 FCFA (soit 77,93%) ;
- **Programme « Pilotage et soutien »** : l'autorisation parlementaire de 13 964 640 113 FCFA a été exécutée à 240 183 322 FCFA (soit 1,71%) ;
- **Programme « Culture des Droits de l'Homme et Egalité des Chance »** : les crédits ouverts pour 145 015 520 FCFA ont été exécutés pour 89 315 770 FCFA (soit 61,59%) ;
- **programme « Pilotage et Soutien à la Politique des Droits de l'Homme la Justice »** : les crédits ouverts pour 112 860 000 FCFA ont été exécutés pour 78 868 526 FCFA (soit 69,88%).

Le faible niveau d'exécution du budget de la mission de 3 842 859 721 FCFA sur une autorisation globale de 18 918 513 488 FCFA est essentiellement justifié par les éléments suivants :

- la solde permanente dont l'exécution n'est pas retracée dans les programmes (13 620 031 530 FCFA) ;
- la mise en réserve (tous titres confondus en dehors du titre 2 pour lequel aucune réserve n'a été constituée) de 453 346 752 FCFA.
Ces réserves n'ayant pas été levées au cours de l'exécution et la solde ayant été exécutée de façon centralisée, les crédits réellement disponibles s'établissent à 4 845 135 206 FCFA. Rapportés au niveau des crédits disponibles, le taux d'exécution réel s'élève à 79,3%.
- enfin, l'écart d'exécution est également tributaire des difficultés techniques rencontrées en cours d'année dans l'outil de gestion VECTIS.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

		<i>Autorisations d'engagement</i>			<i>Crédits de paiement</i>		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
19.668	Justice judiciaire et administrative	2 278 412 287	1 550 285 814	-728 126 473	2 278 412 287	1 550 285 814	-728 126 473
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	183 560 000	178 944 000	-4 616 000	183 560 000	178 944 000	-4 616 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	785 952 727	655 701 814	-130 250 913	785 952 727	655 701 814	-130 250 913
	Titre 4. Dépenses de transfert	278 899 560	440 640 000	161 740 440	278 899 560	440 640 000	161 740 440
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 030 000 000	275 000 000	-755 000 000	1 030 000 000	275 000 000	-755 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
19.675	Administration pénitentiaire	2 417 585 568	1 884 206 289	-533 379 279	2 417 585 568	1 884 206 289	-533 379 279
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 667 585 568	1 584 206 289	-83 379 279	1 667 585 568	1 584 206 289	-83 379 279
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	750 000 000	300 000 000	-450 000 000	750 000 000	300 000 000	-450 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
19.682	Pilotage et Soutien à la politique de la justice	13 964 640 113	240 183 322	-13 724 456 791	13 964 640 113	240 183 322	13 724 456 791
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 734 442 000	116 467 470	-13 617 974 530	13 734 442 000	116 467 470	-13 617 974 530
	Titre 3. Dépenses de biens et services	130 198 113	123 715 852	-6 482 261	130 198 113	123 715 852	-6 482 261
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	-	-100 000 000	100 000 000	-	-100 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
19.689	Culture des droits de l'Homme et égalité des chances	145 015 520	89 315 770	-55 699 750	145 015 520	89 315 770	-55 699 750
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 616 000	5 853 000	237 000	5 616 000	5 853 000	237 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	99 399 520	83 462 770	-15 936 750	99 399 520	83 462 770	-15 936 750
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	40 000 000	-	-40 000 000	40 000 000	-	-40 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
19.696	Pilotage et Soutien à la politique des Droits humains	112 860 000	78 868 526	-33 991 474	112 860 000	78 868 526	-33 991 474
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	46 860 000	49 182 000	2 322 000	46 860 000	49 182 000	2 322 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	66 000 000	29 686 526	-36 313 474	66 000 000	29 686 526	-36 313 474
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission		18 918 513 488	3 842 859 721	15 075 653 767	18 918 513 488	3 842 859 721	15 075 653 767
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 970 478 000	350 446 470	13 620 031 530	13 970 478 000	350 446 470	13 620 031 530
	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 749 135 928	2 476 773 251	272 362 677	2 749 135 928	2 476 773 251	272 362 677
	Titre 4. Dépenses de transfert	278 899 560	440 640 000	-161 740 440	278 899 560	440 640 000	-161 740 440
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 920 000 000	575 000 000	1 345 000 000	1 920 000 000	575 000 000	1 345 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le budget global de la mission « Justice » s'élevait à 18 918 513 488 en AE et en CP.

Ce budget alloué à la mission a été engagé à hauteur de 3 842 859 721 FCFA, soit 20,31% des autorisations de la loi de finances rectificative. Il se dégage globalement un écart de 15 075 653 767 FCFA par rapport aux autorisations parlementaires.

Ce niveau d'exécution de la mission s'établit par programme et par titre comme suit :

1- Le Programme « Justice judiciaire et administrative »

Ce programme a obtenu une dotation de 2 278 412 286 FCFA en AE et en CP dont 1 550 285 814 FCFA ont été exécutés, soit 68,04% de consommation par rapport aux autorisations du Parlement.

Les crédits du titre 2 inscrits au programme concernent la main d'œuvre non permanente. Ils ont été ouverts pour 183 560 000 FCFA et exécutés à 178 944 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 97,48%. Ce niveau de consommation est parfaitement conforme à la nature de ce titre qui reste lié au règlement des salaires des agents de la main d'œuvre non permanente. De plus, aucune réserve n'ayant été constituée pour ce titre, il a été presque entièrement consommé.

Les biens et services (titre 3) ont été ouverts à hauteur de 785 952 727 FCFA en AE et en CP dans la loi de finances rectificative (LFR) 2015. L'exécution du titre 3 s'élève à 655 701 814 FCFA, soit 83,42% des montants ouverts.

Cet écart constaté est essentiellement justifié par la mise en réserve de 39 297 636 FCFA qui n'ont pas été levée en cours d'exécution.

De plus, il s'explique également par l'ensemble de dossiers non engagés en fin d'exercice du fait des difficultés techniques apparues dans l'outil VECTIS deux semaines avant la clôture budgétaire.

S'agissant des transferts (titre 4), ils ont été exécutés pour 440 640 000 FCFA sur 278 899 560 FCFA initialement autorisés dans le LFR 2015, soit un dépassement de 161 740 440 FCFA. Ce dépassement est lié à l'accroissement des effectifs de 45 à 80 à la suite du concours organisé en cours d'année. Les crédits correspondants

Enfin, pour ce qui est du titre 5 de ce programme, toutes les conventions ont été signées et déposées dans les délais, notamment pour la construction du Tribunal de NTOUM, la rénovation du bâtiment devant abriter le Centre d'Arbitrage et de Médiation du Gabon.

Mais, en cours d'exécution, la dotation globale de 1 030 000 000 FCFA initialement allouée pour ces projets a été réorientée pour la réhabilitation de l'ancienne ENM et l'équipement des juridictions spéciales.

Or, suite à l'annulation des ordonnances portant création desdites juridictions qui a entraîné la suspension des dépenses y relatives, seuls 275 000 000 FCFA (soit 26,69% de l'enveloppe globale) ont été exécutés pour la réhabilitation de l'ENEM.

2- Le Programme « Administration pénitentiaire »

Globalement, sur une dotation initiale de 2 417 585 564 FCFA en AE et CP, 1 884 206 289 FCFA ont été exécutés, soit 77,93% de l'autorisation parlementaire.

Sur 1 667 585 568 FCFA ouverts sur programme, **les biens et services (titre 3)**, 1 584 206 289 FCFA ont été exécutés (soit 94,99%). L'écart de 83 379 279 FCFA observé entre l'exécution et les autorisations correspond à 5% des crédits mis obligatoirement en réserve conformément à la loi de finances rectificative.

S'agissant de **l'investissement (titre 5)**, 300 000 000 CFA ont été exécutés sur 750 000 000 FCFA autorisés, soit un écart de 450 000 000 FCFA (soit 40%). Cet écart se justifie essentiellement par la mise en réserve obligatoire des crédits de 15% (soit 112 500 000 FCFA), d'une part, la mise en place tardive du budget d'investissement et les faibles délais pour la passation des marchés, d'autre part.

3- Le Programme « Pilotage et soutien à la politique de la Justice »

Ce programme a bénéficié pour le compte de l'exercice budgétaire 2015 d'une dotation globale de 13 964 640 113 FCFA en AE et CP. Il ressort un niveau d'exécution de 240 183 382 FCFA correspondant à seulement 1,71% de l'autorisation parlementaire.

Ce niveau d'exécution se reflète par titre comme suit :

Titre-2 Personnel : ouverts à 13 734 442 000 F.CFA, il a été exécuté à 116 467 470 FCFA correspondant à l'exécution des salaires des agents de la main d'œuvre non permanente du programme (52 596 000 FCFA) et des vacances des Enseignants de l'opérateur ENM (63 871 470 FCFA).

Par contre, l'écart de 13 617 974 530 FCFA constaté correspond au niveau de la solde permanente exécutée ailleurs et non retracée dans les programmes.

Titre-3 Biens et services : initialement autorisés à 130 198 113 FCFA, les biens et services ont été exécutés pour 123 715 852 FCFA, soit un taux d'exécution de 95%. L'écart de 5% non exécuté correspond au niveau des crédits mis en réserve et non levés en cours de gestion.

Titre 5-dépenses d'investissement : la dotation de 100 000 000 FCFA prévue n'a pas été en raison de la mise en place tardive du budget d'investissement et les faibles délais pour la passation des marchés.

4- Le Programme « Culture des Droits de l'Homme et Egalité des Chance »

L'exécution de ce programme s'élève à 61,59% des autorisations parlementaires. En effet, sur 145 015 520 FCFA ouverts en AE et en CP, 89 315 770 FCFA ont été effectivement consommés.

L'écart de 55 699 750 FCFA se justifie essentiellement par la mise en réserve obligatoire des crédits de 10 969 976 FCFA, ramenant le niveau des crédits disponibles à 134 045 544 FCFA. Ainsi, si l'on tenait compte de ce niveau de crédits effectivement mis à disposition, l'exécution réelle du programme se situerait à 66,63%.

Cette exécution se répartit par titre comme suit :

Titre 2 : Le titre 2, prévu pour 5 616 000 FCFA, a été exécuté à 5 853 000 FCFA, en léger dépassement de 237 000 FCFA en raison de la hausse des salaires intervenue en 2015.

Titre 3 : Les biens et services ont été ouverts pour 99 399 520 FCFA en AE et CP. En tenant compte de la mise en réserve obligatoire de 5%, la dotation des biens et services se situe finalement à 94 429 544 FCFA.

Le niveau d'exécution sur ce titre a été de 83 462 770 FCFA représentant 83,96% des autorisations parlementaires, mais 95% des crédits effectivement mis à disposition du programme.

Titre 5 : Ce titre ouvert à 40 000 000 de FCFA pour la réhabilitation des bureaux de la Direction Générale des Droits de l'Homme n'a pas été exécuté pour les mêmes raisons évoquées dans le programme précédent.

5- Le programme « Pilotage et Soutien à la Politique des Droits de l'Homme la Justice »

Le niveau d'exécution de ce programme est de 69,88%.

Les dépenses de personnel de ce programme de 46 860 000 FCFA concernent la main d'œuvre non permanente car, contrairement aux autres programmes « pilotage et soutien », la masse salariale du ministère n'y est pas retracée. Elle se trouve, du fait de la création récente de ce ministère, répartie dans les autres ministères.

Aussi, à main d'œuvre inchangée, le dépassement observé au niveau de ce titre (49 182 000 exécutés contre 46 860 000 FCFA prévus) est lié à la hausse des salaires intervenue en cours d'année.

S'agissant des biens et services (titre 3), ils ont été exécutés pour 29 686 526 FCFA sur une autorisation de 66 000 000 FCFA (soit 44,97% d'exécution). L'écart de 36 313 474 constaté est essentiellement dû à la mise en réserve obligatoire effectuée en début d'exercice et aux difficultés rencontrées avec le logiciel Vectis à la veille de la clôture des engagements le 9 novembre 2015.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Missions		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
19	Justice	18 918 513 488	- 15 240 733 207	165 079 440	3 842 859 721
19.668	Justice judiciaire et administrative	2 278 412 287	- 890 646 913	162 520 440	1 550 285 814
19.675	Administration pénitentiaire	2 417 585 568	- 533 379 279	-	1 884 206 289
19.682	Pilotage et Soutien à la politique de la justice	13 964 640 113	- 13 724 456 791	-	240 183 322
19.689	Culture des droits de l'Homme et égalité des chances	145 015 520	- 55 936 750	237 000	89 315 770
19.696	Pilotage et Soutien à la politique des Droits humains	112 860 000	- 36 313 474	2 322 000	78 868 526

Explication des principaux mouvements :

Globalement, la mission « Justice » a bénéficié d'une dotation de 18 918 513 488 FCFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances rectificative 2015. Cette dotation est essentiellement affectée aux actions de pilotage et de soutien à la politique de justice au Gabon (13 964 640 113 FCFA), à celles de justice judiciaire et administrative (2 278 412 287 FCFA) et d'administration pénitentiaire (2 417 585 568 FCFA).

Il ressort un niveau d'exécution de **3 842 859 721 FCFA (soit 20,31%)**. Il se dégage un écart de **15 075 653 767 FCFA** par rapport aux autorisations parlementaires.

Dans cette exécution la mission a bénéficié de 165 079 440 FCFA de mouvement positifs contre une sortie de 15 240 733 207 FCFA de crédits au bénéfice d'autres programmes, soit 15 240 733 207 FCFA en moins.

Les mouvements sortant de la mission s'expliquent entre autres par :

- 13 724 456 791 FCFA partis du programme pilotage et soutien et transférés dans le programme dépenses publiques au titre de la masse salariale dont l'exécution est centralisée dans ce programme ;
- 1 516 276 416 FCFA de la mission non engagés et transférés dans la mission provision pour les opérations de clôture.

Par ailleurs, le montant de 165 079 440 FCFA au profit de la mission est essentiellement lié à la rallonge budgétaire sollicitée et obtenue pour couvrir l'ensemble des bourses des étudiants de l'ENM (161 740 440 F CFA). En effet, le niveau de bourses prévu pour l'année 2015 était insuffisant car ne tenant compte que de 45 élèves-Magistrats. Or, ce niveau est passé à 80 à la suite du concours organisé en cours d'année, d'où la demande adressée au Ministre du Budget pour couvrir cette dépense souvent source de crise dans les établissements.

PROGRAMME 19.668 : JUSTICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE

PERIMETRE DU PROGRAMME

Depuis l'organisation des états généraux de la justice en juillet 2003 et en dépit de multiples recommandations formulées par les experts à cet effet, peu d'initiatives ont été prises, de manière à marquer une véritable prise en compte des diagnostics posés quant à l'organisation et au fonctionnement de l'appareil judiciaire.

On note toutefois une volonté de changement traduite par l'inscription de la justice au nombre des priorités du Gouvernement dans le cadre de la loi de finance de 2005.

La mise en œuvre de la budgétisation par objectif de programme (BOP) est une véritable volonté du gouvernant à prendre en compte tous les secteurs de l'Etat, dont la justice, via le programme justice judiciaire et administrative piloté par le **Directeur Général des Affaires Judiciaires (DGAJ)**.

Cette mise en œuvre de la BOP est en réalité la prise en compte des attentes des populations/usagers à accéder à une justice plus proche d'eux et de qualité ; l'accès à la justice étant souvent difficile. La surcharge de certains Tribunaux remettant parfois en cause le rendement du personnel judiciaire ; les jugements accusant des retards qui hypothèquent la crédibilité et l'efficacité de tout le système judiciaire.

La corruption et la politisation de la justice sont essentiellement le résultat d'accumulation de pratiques peu respectueuses de règles de droit en vigueur et de jeux d'intérêt divers. De plus l'assistance judiciaire aux couches les plus démunies de la population est inexistante.

En tout état de cause, la justice constitue un vecteur essentiel de développement économique, car la bonne gouvernance qui est considérée à juste titre comme un facteur déterminant du développement, ne peut se concevoir sans une justice crédible et performante au cœur de l'organisation économique et sociale dont elle assure la régulation.

En conséquence, il est nécessaire que la justice occupe à nouveau une place centrale dans le dispositif constitutionnel gabonais ; étant entendu qu'à la différence des deux autres pouvoirs, elle n'est pas tributaire des contingences politiques. La Budgétisation par Objectif de Programme est, à cet effet, la cheville ouvrière de sa revalorisation.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Justice Judiciaire et Administrative se compose principalement de cinq (5) actions :

- Affaires civiles ;
- Affaires commerciales ;
- Conflits du travail ;
- Contentieux administratif ;
- Affaires pénales.

ACTION N° 1 : Affaires civiles

Cette action comprend tous les conflits du citoyen autres que ceux qui sont listés ci-après. Le code civil et le code de procédure civil sont les éléments du droit positif permettant de les régler, notamment les réparations de préjudices subis, les indemnisations etc. Cette action intègre toutes les juridictions civiles, la Direction Générale des Affaires Judiciaire (DGAJ) et la Maison du Droit (MD).

ACTION N° 2 : Affaires commerciales

Cette action intègre, notamment, le contentieux lié aux différents Actes Uniformes de l'OHADA, dont le Gabon est parti. Les juridictions commerciales connaissent de ces conflits.

ACTION N° 3 : Conflits du travail

Cette action concerne tous les conflits opposant un employeur à son salarié ainsi que les affaires relatives au droit de la sécurité sociale. Cette action intègre toutes les juridictions sociales, la Direction Générale des Affaires Judiciaire (DGAJ) et la Maison du Droit (MD).

ACTION N° 4 : Contentieux administratif

Cette action traite de tous conflits opposant l'Etat et son administration à des tiers. Cette action intègre toutes les juridictions administratives, la Direction Générale des Affaires Judiciaire (DGAJ) et la Maison du Droit (MD).

ACTION N° 5 : Affaires pénales

Cette action concerne toutes les infractions commises par des personnes physiques ou morales les unes envers les autres ou contre le bien ou l'autorité publique. Cette action intègre toutes les juridictions traitant du droit pénal, la Direction Générale des Affaires Judiciaire (DGAJ) et la Maison du Droit (MD).

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme justice judiciaire et administrative a pour finalités de concevoir la politique publique de la justice au Gabon, notamment, en matière de conception du droit positif, d'application dudit droit par les juridictions et de la jurisprudence y relative, quand bien même la création ou l'évolution de celle-ci ne relève pas de son champ.

L'Ecole Nationale de la Magistrature est l'unique opérateur des politiques publiques dans le champ du programme. Elle est appelée à faire évoluer ses curricula en fonction de l'évolution des branches du droit.

La chaîne judiciaire au Gabon comprend globalement deux volets : la branche administrative qui traite des conflits entre l'Etat et des tiers et la branche judiciaire qui traite toutes les autres affaires.

La justice est du ressort du pouvoir judiciaire constitué par les tribunaux, les Cours d'appel judiciaires et administratives, le Conseil d'Etat et la Cour de cassation. Elle est dite en toute indépendance au nom du peuple Gabonais. Cependant, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite, l'Agence d'Investigation Financière, la Cour Constitutionnelle, les Juridictions d'Exception, les Inspections Générales des Services ne rentrent pas dans le champ du programme. Il en est de même en ce qui concerne l'Agent Judiciaire de l'Etat qui relève du programme soutien à la politique budgétaire et à la fonction publique.

L'enjeu majeur de la justice est de retrouver sa crédibilité aux yeux du justiciable, ce d'autant plus qu'un dysfonctionnement prolongé de celle-ci a un impact sur la cohésion sociale, le respect des droits humains, et peut conduire à des actions vindicatives individuelles ou de masse quelque fois infondées dites « justice populaire ».

Les interlocuteurs du Ministre de la Justice dans les juridictions sont les Procureurs généraux près les cours d'appel et les Procureurs de la République près les tribunaux. Ils assurent le Ministère public.

Le programme justice judiciaire et administrative est impliqué dans l'élaboration des grands registres déclinés dans le PSGE, notamment à travers les jugements supplétifs, les évolutions des pièces d'état civil, la matérialisation des actes de naturalisation pris par le Président de la République, le casier judiciaire pour les personnes physiques et enfin, au titre du registre de commerce et du crédit mobilier pour les personnes morales.

Le fonctionnement de la justice connaît des soubresauts majeurs et de nombreuses récriminations des citoyens du fait de la lenteur observée dans le traitement des affaires, de la contestation du rendu des délibérations des juges, de l'application différenciée de la jurisprudence en fonction du justiciable ou du ressort de l'affaire, de l'indisponibilité et de l'inobservation de la jurisprudence, de l'obsolescence du droit positif, du retard observé dans la délivrance des titres de sortie de prison et qui est l'une des conséquences de la surpopulation carcérale, de la corruption des personnels de juridiction et d'une certaine implication du politique dans le fonctionnement de la justice.

Il faudrait aussi noter l'incidence sur la surpopulation carcérale dû au non-respect des délais de détention préventive.

De nombreux faits d'actualité contribuent à ternir l'image de la justice, notamment les affaires liées à la libération de dangereux criminels, aux évasions de prisons, aux crimes crapuleux ou de sang, aux crimes économiques, le conflit récent entre le bâtonnier Gabonais de l'ordre des avocats et le Cabinet du Ministre de la Justice, l'affectation des agents et la discipline dans les rangs du personnel de justice (Greffiers, Magistrats, etc.), la surpopulation, les délits et conditions de détention en milieu carcérale.

Il est à remarquer que la performance ou la contreperformance de la qualité du droit positif et de l'action judiciaire impactent notablement sur le fonctionnement des programmes ci-après :

- Renforcement de la culture des droits de l'homme et relations avec les institutions constitutionnelles, en matière d'image du Gabon dans le respect des droits fondamentaux de l'humain par le droit positif (codes et codes de procédures) et dans le rendu de la justice (jugements et application de la jurisprudence, défense et assistance judiciaire, etc.) ;
- Administration pénitentiaire, en matière de délivrance des titres de détention et de sortie de prison, en matière de respect des délais de détention préventive, du régime de la semi-liberté (liberté conditionnelle), d'astreinte aux travaux d'intérêt général, de peines commuées ;
- La Mission sécurité publique, en matière d'administration de peines alternatives à la prison, notamment l'assignation à résidence, la prison avec sursis, l'option en cours de réflexion sur le bracelet électronique, les délais de la garde à vue, l'exploitation des moyens d'investigation scientifiques modernes et dans la codification de l'action judiciaire de police.

- Aussi, le programme a-t-il mené une réflexion stratégique en vue de renforcer la gouvernance du secteur justice via le Programme d'Appui aux Renforcements de la Gouvernance Judiciaire (PARGJ) dont la mise en œuvre des objectifs peut se résumer ainsi qu'il suit :
- Actualisation des textes législatifs et réglementaires avec les codes pénal et civil, les textes régissant les professions d'avocat et d'huissier, la transposition et l'adaptation des directives communautaires, notamment de l'HOADA ;
- La diversification de l'offre judiciaire avec la création des juridictions (tribunaux/chambres et cours) de commerce, le traitement des conflits de sécurité social dans les juridictions sociales bien que ladite législation soit conçue sous le contrôle de la CNSS, le rapprochement de la justice du justiciable à travers un meilleur maillage du ressort des juridictions ;
- La collaboration avec les justices des pays tiers, notamment à travers les commissions rogatoires, l'exéquatur etc. ;
- L'étude de peines alternatives à la prison en vue notamment de désengorger les prisons, etc.

Cependant, le programme devrait réintégrer en son sein les décisions relatives au versement de la pension alimentaire traitée au Ministère des affaires sociales, au versement des dettes retirées à la source des salariés, souvent sans aucune décision de justice.

Pour améliorer la performance de la justice, il est par ailleurs indispensable que les rapports d'inspection soient disponibles dans le champ du programme ainsi que les conclusions du Conseil Supérieur de la Magistrature.

La Direction Générale des Affaires Judiciaires (DGAJ), responsable de programme, et la Maison du Droit (MD) constituent les services principaux respectivement de conduite de la politique publique et de vulgarisation du droit, Les actions du programme étant bâties suivant la spécialisation des juridictions, celles-ci y sont logées.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance au Gabon
- Enjeu 2 : Rendre accessible une justice de qualité à l'ensemble de la population gabonaise
- Enjeu 3 : Garantir l'efficacité et l'irréprochabilité

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Disposer d'un droit positif actualisé en cohérence avec les engagements internationaux

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir finalisé la révision du code pénal dans son ensemble
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir entamé la révision du code civil

OBJECTIF N°2 : Informatiser dans son ensemble la chaîne pénale

- Résultat annuel attendu 1 : Disposer d'un registre du commerce et du crédit mobilier informatisé

OBJECTIF N°3 : Renforcer les capacités des acteurs du secteur

- Résultat annuel attendu 1 : Doter les Magistrats et Greffiers d'une valise du Magistrat

OBJECTIF N°4 : Mener des actions de vulgarisation et de communication auprès de la population sur les droits et le fonctionnement de la justice

- Résultat annuel attendu 1 : sensibiliser les populations de l'Estuaire en organisant deux (02) Journées portes ouvertes et deux (02) spots publicitaires

OBJECTIF N°5 : Etoffer la carte judiciaire

- Résultat annuel attendu 1 : Disposer de toutes les études préalables à la construction de la Cour d'Appel d'Oyem
- Résultat annuel attendu 2 : Finaliser les études et démarrer les travaux de construction du Tribunal de commerce de Libreville
- Résultat annuel attendu 3 : Equiper les locaux devant abriter le Centre d'arbitrage

OBJECTIF N°6 : Rendre opérationnel le Fonds d'assistance judiciaire

- Résultat annuel attendu 1 : Rendre fonctionnel les huit (08) Bureaux de l'Estuaire, par l'aménagement et l'équipement des locaux près les juridictions

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Disposer d'un droit positif actualisé en cohérence avec les engagements internationaux

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir finalisé la révision du code pénal dans son ensemble.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir entamé la révision du code civil

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : le code pénal révisé dans son ensemble.
- Résultat annuel 2 : la révision du code civil entamée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de code pénal actualisé	Nombre	0	1	1	1	0	0	0 (2017)
Nombre de code civil entamé (*)	Nombre	0	0	1	1	0	0	0 (2017)

() Lire taux d'avancement du projet de révision du code civil au lieu de nombre*

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats à atteindre pour 2015 étaient de finaliser la révision du code pénal et d'entamer celle du code civil.

Pour le premier (résultat 1), la révision entamée il y a quelques années a été achevée par la commission mise en place à cet effet. Il s'agissait pour le compte de l'année citée, d'intégrer les différentes infractions, notamment en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et de bien d'autres textes épars qui touchent le domaine de la protection de l'enfant.

Pour le second (résultat 2), il s'agissait d'engager la relecture du code civil afin d'apprécier la rédaction des articles tant sur la forme que sur le fond, puis d'intégrer et/ou supprimer certains d'entre eux pour tenir compte des engagements du Gabon à l'international. Le travail effectué à ce jour peut équivaloir à 15% du résultat final attendu (révision générale du code civile).

N.B. : s'agissant du résultat 2, lire "taux d'avancement de la révision du code civil" au lieu de "nombre de code civil". Ainsi, on estime avoir réalisé 15% du projet de révision du code civil en 2015. A fin 2017, le code civil devrait être révisé à 100%.

Ces modifications de l'intitulé et de l'unité de l'indicateur, n'ayant pu être intégrées dans le PLF 2016, seront prises en compte dans la loi de règlement 2016.

Le suivi de l'indicateur devrait toutefois se faire en % tout au long de la mise en œuvre de l'objectif en 2016.

Il faut par ailleurs noter plusieurs difficultés techniques et matérielles rencontrées par les membres des commissions de révision, notamment l'absence de budget spécifique au fonctionnement des commissions de révision des textes.

Enfin, concernant l'atteinte de l'objectif pluriannuel, elle est en bonne voie, étant entendu que chaque année, un texte fera l'objet de révision pour se conformer aux engagements internationaux du Gabon.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir à informatiser dans son ensemble la chaîne pénale

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : Disposer d'un registre du commerce et du crédit mobilier informatisé

Résultats annuels effectivement atteints :

- Non réalisé (ou plutôt suspendu)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Réalisation des études	%	0	100	0	0	0	N/A	N/A
Taux de travaux démarrés en 2014	%	0	0	100	0	-100	100	100 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il s'agit ici du registre des personnes morales appelé « Registre de Commerce et du Crédit Mobilier » (RCCM).

Les études réalisées en 2014 par le Ministère ont été suivies d'une mission d'implémentation en Côte d'Ivoire des agents de l'ANINF et de ceux de la Direction Générale des Affaires judiciaires, devenue Direction Générale des Affaires Civiles. Au terme de cette mission, ce projet a été suspendu au bénéfice d'un projet communautaire des pays membres de l'OHADA, initié par le Secrétariat Permanent de cette Institution.

Il s'agit, pour le Secrétariat Permanent, de mettre en place un seul et unique RCCM informatisé qui servira à tous les pays membres de l'espace OHADA. A charge pour chaque Etat de mettre à disposition des moyens financiers et techniques pour faciliter la mise en place de ce logiciel.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Renforcer les capacités des acteurs du secteur

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : Doter les Magistrats et Greffiers d'une valise du Magistrat

Résultats annuels effectivement atteints

- Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Magistrats équipés d'une toge à la sortie de l'ENM	Nombre	0	45	45	45	0	79	180 (2017)
Magistrat équipé d'une valise du Magistrat	Nombre	0	0	200	0	-200	79	750 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La valise du magistrat est composée de la toge complète et de quatre (4) codes (code pénal, code de procédure pénale, code civil et le code de procédure civile). Ce principe novateur, initié à compter de 2015, consiste à fournir aux nouveaux Magistrats et Greffiers sortis d'école une valise complète chaque début d'année judiciaire (1^{er} lundi du mois d'octobre).

L'enveloppe allouée au programme étant insuffisante, le présent objectif n'avait pas été retenu comme priorité par l'équipe managériale lors de la programmation budgétaire initiale (répartition des crédits du programme dans les budgets opérationnels).

Toutefois, comme initialement prévu dans le PAP 2015, 45 magistrats en formation à l'ENM ont pu être équipés d'une toge dès leur sortie de l'école.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Mener des actions de vulgarisation et de communication auprès de la population sur les droits et le fonctionnement de la justice

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu :

- Résultat annuel attendu : sensibiliser les populations de l'Estuaire en organisant deux (02) Journées portes ouvertes et deux (02) spots publicitaires

Résultat annuel effectivement atteint :

- Résultat annuel : les populations de l'Estuaire ont été sensibilisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de journées portes ouvertes organisées	Nombre	0	2	4	2	0	2	14 (2017)
Nombre de spots publicitaires réalisés	Nombre	0	2	4	2	0	2	14 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La justice, au-delà de la répression, a un objectif d'éducation des populations, ce dans l'intérêt d'une paix sociale constante ; d'où les deux (2) journées portes ouvertes organisées et les deux (2) spots publicitaires diffusés à la télévision nationale courant 2015.

L'équipe projet a organisé le tout en se référant à l'actualité du moment : les veuves et les orphelins, victimes de plusieurs sévices et spoliations.

Il a été ainsi question d'échanges ouverts avec tous publics sur ces notions, ainsi que des procédures à suivre pour faire valoir leurs droits. Ces échanges étaient animés par des magistrats, des notaires, des représentants de la Caisse des pensions et des prestations familiales et ceux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

En définitive, l'objectif pluriannuel est en bonne voie dans la mesure où ces mêmes journées vont être organisées dans la province du Haut-Ogooué en 2016.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Etoffer la carte judiciaire

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu 1 : Disposer de toutes les études préalables à la construction de la Cour d'Appel d'Oyem
- Résultat annuel attendu 2 : Finaliser les études et démarrer les travaux de construction du Tribunal de commerce de Libreville
- Résultat annuel attendu 3 : Equiper les locaux devant abriter le Centre d'arbitrage

Résultats annuels effectivement atteints :

- Résultat annuel 1 : non réalisé
- Résultat annuel 2 : non réalisé et reformé
- Résultat annuel 3 : non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Existence d'un cahier des charges pour la construction de la Cours d'Appel d'Oyem	Nombre	0	0	1	0	-1	N/A	N/A
Existence d'un cahier des charges pour la construction du Tribunal de commerce	Nombre	0	1	1	1	0	N/A	N/A
Nombre des locaux équipés	Nombre	0	0	25	0	-25	4	18 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : le projet de construction de la Cour d'Appel d'Oyem n'ayant pas été retenu dans la loi de finances 2015, sa réalisation n'a pu être opérée.

Résultat 2 : sur décision des plus hautes autorités du Ministère de la justice, le Tribunal de droit commun de Ntoum en cours de construction a été reconverti pour abriter le Tribunal de commerce. Les travaux d'achèvement restent conditionnés par les paiements à venir, les marchés ayant été passés et les dépenses exécutées.

Résultat 3 : ce résultat (équipement des locaux devant abriter le Centre d'arbitrage) n'a pu être réalisé car les crédits initialement programmés pour cet objectif ont servi à la réhabilitation de l'ancienne Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) et à l'achèvement du Tribunal de commerce (résultat 2).

Il est toutefois à noter que ce projet d'équipement devrait être mené conjointement avec la Chambre de Commerce du Gabon, qui a pu obtenir de la Banque Africaine de Développement (BAD) des fonds pour la formation des arbitres et médiateurs. Il revenait donc à la partie gabonaise de financer la rénovation et l'équipement des bâtiments devant abriter ledit Centre d'arbitrage.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Rendre opérationnel le Fonds d'assistance judiciaire

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu :

- Résultat annuel attendu : Rendre fonctionnel les huit (08) Bureaux de l'Estuaire, par l'aménagement et l'équipement des locaux près les juridictions

Résultat annuel effectivement atteint :

- Résultat annuel : non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de bureaux d'assistance opérationnels	% (*)	0	0	26	0	-26	N/A	100 (2017)
Nombre de bénéficiaires du fonds d'Assistance judiciaire	Nombre	0	0	150	150	0	205	250 (2017)

(*) Lire nombre au lieu de %.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La réalisation de cet objectif impliquait la mobilisation de moyens, notamment financiers. Toutefois, les modifications intervenues lors du collectif budgétaire 2015 ayant affecté considérablement les marges de manœuvre du programme, le projet de mise en fonctionnement et d'équipement des juridictions n'a pas abouti.

Toutefois, en dépit de cet état de fait (absence de bureaux d'assistance judiciaire), 150 dossiers ont été traités pour le compte de l'assistance judiciaire des mineurs en conflit avec la loi, des veuves et les orphelins. Les avocats commis au traitement de ces dossiers n'ont pas encore été tous désintéressés.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
19.668.1 Affaires civiles	520 294 968	666 492 761	146 197 793	520 294 968	666 492 761	146 197 793
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	47 288 000	43 964 000	-3 324 000	47 288 000	43 964 000	-3 324 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	194 107 408	181 888 761	-12 218 647	194 107 408	181 888 761	-12 218 647
Titre 4. Dépenses de transfert	278 899 560	440 640 000	161 740 440	278 899 560	440 640 000	161 740 440
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.668.2 Affaires commerciales	1 179 105 000	418 605 000	-760 500 000	1 179 105 000	418 605 000	-760 500 000
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	39 105 000	39 105 000	-	39 105 000	39 105 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	110 000 000	104 500 000	-5 500 000	110 000 000	104 500 000	-5 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 030 000 000	275 000 000	-755 000 000	1 030 000 000	275 000 000	-755 000 000
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.668.3 Conflits du travail	121 539 408	116 234 038	-5 305 370	121 539 408	116 234 038	-5 305 370
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	15 432 000	15 432 000	-	15 432 000	15 432 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	106 107 408	100 802 038	-5 305 370	106 107 408	100 802 038	-5 305 370
Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.668.4 Contentieux administratif	144 575 607	138 660 427	-5 915 180	144 575 607	138 660 427	-5 915 180
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	11 472 000	12 252 000	780 000	11 472 000	12 252 000	780 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	133 103 607	126 408 427	-6 695 180	133 103 607	126 408 427	-6 695 180
Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.668.5 Affaires au pénal	312 897 304	210 293 588	-102 603 716	312 897 304	210 293 588	-102 603 716
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	70 263 000	68 191 000	-2 072 000	70 263 000	68 191 000	-2 072 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	242 634 304	142 102 588	-100 531 716	242 634 304	142 102 588	-100 531 716
Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.668 Justice judiciaire et administrative	2 278 412 287	1 550 285 814	-728 126 473	2 278 412 287	1 550 285 814	-728 126 473
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	183 560 000	178 944 000	-4 616 000	183 560 000	178 944 000	-4 616 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	785 952 727	655 701 814	-130 250 913	785 952 727	655 701 814	-130 250 913
Titre 4. Dépenses de transfert	278 899 560	440 640 000	161 740 440	278 899 560	440 640 000	161 740 440
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 030 000 000	275 000 000	-755 000 000	1 030 000 000	275 000 000	-755 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Globalement, le budget du programme s'établit à 2 278 412 287 FCFA dans la loi de finances rectificative 2015. Il ressort de cette dotation que 1 550 285 814 FCFA ont été exécutés (soit 68,04%), soit un écart de 728 126 473 FCFA.

Cet écart constaté trouve sa première origine dans la mise en réserve des crédits pour 221 687 592 FCFA (tous titres confondus en dehors du titre 2 pour lequel aucune réserve n'a été constituée) qui n'a pas permis au programme, en l'absence de levée de ladite réserve en cours d'année, de disposer de la totalité des crédits autorisés par le Parlement.

Ensuite, ce niveau d'exécution reste également tributaire des difficultés techniques rencontrées en cours d'année dans l'outil de gestion VECTIS.

L'exécution du programme se présente comme suit par titre :

Titre 3 : les biens et services ont été ouverts à hauteur de 785 952 727 FCFA dans la loi de finances rectificative (LFR) 2015. L'exécution du titre 3 s'élève à 655 701 814 FCFA, soit 83,42 % des autorisations parlementaires. Il ressort un écart de 130 250 913 FCFA.

Cet écart constaté est d'abord justifié par la mise en réserve de 39 297 636 FCFA. De plus, ces écarts d'exécution des biens et services s'explique également par l'ensemble de dossiers non engagés en fin d'exercice du fait des difficultés techniques apparues dans l'outil VECTIS deux semaines avant la clôture budgétaire.

En somme, en l'absence des difficultés techniques rencontrées en cours d'exécution et en bénéficiant d'une levée de la réserve, le taux d'exécution du programme aurait été davantage plus important.

Titre 4 : les transferts portent essentiellement sur les bourses payées aux étudiants de l'ENM. Ce titre, pour lequel la réserve a été levée en raison de sa sensibilité, a été exécutée pour 440 640 000 FCFA au lieu de 278 899 560 FCFA initialement autorisés en AE et CP dans le LFR 2015, soit un dépassement de 161 740 440 FCFA. Ce dépassement tient au fait que le niveau de bourses prévu pour l'année 2015 était insuffisant et tenait compte de seulement 45 élèves-Magistrats, lesquels sont passés à 80 à la suite du concours organisé en cours d'année. Ce dépassement a été couvert par un transfert de crédits provenant de la mission provisions.

Titre 5 : au niveau de l'investissement, toutes les conventions ont été signées et déposées dans les délais, notamment pour la construction du Tribunal de NTOUM, la rénovation du bâtiment devant abriter le Centre d'Arbitrage et de Médiation du Gabon.

Mais, en cours d'exécution, la dotation globale de 1 030 000 000 FCFA initialement allouée pour ces projets a été réorientée pour la réhabilitation de l'ancienne ENM et l'équipement des juridictions spéciales.

Or, suite à l'annulation des ordonnances portant création desdites juridictions qui a entraîné la suspension des dépenses y relatives, seuls 275 000 000 FCFA (soit 26,69% de l'enveloppe globale) ont été exécutés pour la réhabilitation de l'ENEM.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
19.668	Justice judiciaire et administrative	2 278 412 287	- 890 646 913	162 520 440	1 550 285 814
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	183 560 000	- 5 396 000	780 000	178 944 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	785 952 727	- 130 250 913	-	655 701 814
	Titre 4. Dépenses de transfert	278 899 560	-	161 740 440	440 640 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 030 000 000	- 755 000 000	-	275 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Globalement, le budget du programme s'établit à 2 278 412 287 FCFA dans la loi de finances rectificative 2015. Il ressort de cette dotation que 1 550 285 814 FCFA ont été exécutés (soit 68,04%), soit un écart de 728 126 473 FCFA.

En dépit de cette exécution en retrait par rapport aux crédits ouverts (1 550 285 814 FCFA contre 2 278 412 287 FCFA), le programme a bénéficié de 162 520 440 FCFA de crédits en plus contre 890 646 913 FCFA sortis au profit d'autres programmes.

En effet, le montant de 890 646 913 FCFA sorti du programme concerne les dépenses d'investissement (755 000 000 FCFA) et de biens et services (130 250 913 FCFA) non engagées et transférées à la mission provision pour les opérations de clôture.

Par contre, les 162 520 440 FCFA de transfert (Titre 4) reçus par le programme porte essentiellement la rallonge budgétaire accordée pour les bourses payées aux étudiants de l'ENM (161 740 440 FCFA).

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A		464	464	09	39	30	494
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B		199	199	0	37	37	236
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C		3	3	0	0	0	3
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		666	666	09	76	67	733
Main d'œuvre non permanente		3	86	0	0	0	86
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		669	752	09	76	67	819

Explication des évolutions :

Les évolutions constatées sont dues à l'intégration et l'affectation de 39 magistrats et de 37 greffiers en octobre 2015 dans les juridictions. Mais aussi aux départs à la retraite (7) et aux décès (3) survenus au cours de l'année.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	16	16	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	2	2	0
Total pour l'opérateur	0	18	18	0
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'ENM sont inchangés. En effet, sur un effectif de 18 agents prévus dans la LFR 2015 :

- 16 lui sont toujours affectés par le programme dont 9 fonctionnaires de catégorie A1 (4), de catégorie A2 (3), catégorie B2 (2) et 7 agents de la MONP ;
- 2 agents sont directement rémunérés par l'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration (MONP)	170 324 000	170 324 000	170 324 000	170 324 000	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	13 236 000	13 236 000	8 620 000	8 620 000	-4 616 000	- 4 616 000
Total des crédits de titre 2 consommés	183 560 000	183 560 000	178 944 000	178 944 000	-4 616 000	- 4 616 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 183 560 000 FCFA prévus ont été consommés à hauteur de 178 944 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 94,48% de l'autorisation parlementaire. Cette consommation correspond au règlement de la masse salariale des 86 agents de la main d'œuvre non permanente de toutes les juridictions au niveau national et 18 agents de l'opérateur.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Affaires Civiles	218 845 406	218 845 406	181 888 761	181 888 761	-36 956 645	-36 956 645
Coordination des activités civiles, pénales et des professions juridiques et judiciaires	13 770 370	13 770 370	19 193 725	19 193 725	5 423 355	5 423 355
Vulgarisation du Droit (Séminaires)	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	-	-
Conseil de discipline (CSM)	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	-	-
Conseil Supérieur de la Magistrature (Ordinaire)	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	-	-
Gestion des Affaires civiles (TPI Lbv, CA: POG, Fcv, Mla)	120 075 036	120 075 036	77 695 036	77 695 036	-42 380 000	-42 380 000
ACTION 2 : Affaires Commerciales	108 750 000	108 750 000	104 500 000	104 500 000	-4 250 000	-4 250 000
Gestion des Affaires commerciales (TPI Fcv, Mla, Mkk, Klm, POG, CA: POG, Mla)	108 750 000	108 750 000	104 500 000	104 500 000	-4 250 000	-4 250 000
ACTION 3 : Conflits du Travail	104 547 770	104 547 770	100 802 038	100 802 038	-3 745 732	-3 745 732
Gestion des conflits du travail (TPI Fcv, Lbrene, Mkk, POG, Oyem. CA: Lbv, Mla, Oyem)	104 547 770	104 547 770	100 802 038	100 802 038	-3 745 732	-3 745 732

ACTION 4 : Contentieux Administratif	133 691 395	133 691 395	126 408 427	126 408 427	-7 282 968	-7 282 968
Gestion des Affaires administratives (TA: Lbv, Fcv, POG, CA: Lbv, POG, Fcv, Mla), ENM	133 691 395	133 691 395	126 408 427	126 408 427	-7 282 968	-7 282 968
ACTION 5 : Affaires au pénal	220 118 156	220 118 156	142 102 588	142 102 588	-78 015 568	-78 015 568
Coordination des activités civiles, pénales et des professions juridiques et judiciaires	59 832 172	59 832 172	1 000 000	1 000 000	-58 832 172	-58 832 172
Assistance aux justiciables aux Veuves et aux orphelins	26 000 000	26 000 000	25 000 000	25 000 000	-1 000 000	-1 000 000
Gestion des Affaires pénales (TPI : Lbv, Mla, Tga, Oyem, CA: Lbv, POG, Mla, CAA: Lbv)	25 794 706	25 794 706	15 794 706	15 794 706	-10 000 000	-10 000 000
Audiences foraines (TPI : Lbv, Mla, Tga, Oyem, CA: Lbv, POG, Mla, CAA: Lbv)	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	-	-
Audiences Criminelles (CA: Lbv, POG, Mla, Oyem)	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	-	-
Enquêtes criminelles (TPI Lbv)	28 491 278	28 491 278	20 307 882	20 307 882	-8 183 396	-8 183 396
Total des crédits de titre 3 consommés	785 952 727	785 952 727	655 701 814	655 701 814	-130 250 913	-130 250 913

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

L'utilisation des crédits ici tient compte d'un postulat important : le poids du contentieux dans chaque juridiction.

En effet, le dialogue de gestion a permis d'allouer les crédits aux juridictions, selon qu'elles ont un volume d'affaires plus important que d'autres.

Ensuite, en fonction du nombre d'audiences foraines à organiser, étant entendu qu'une province ayant moins de départements ne peut recevoir plus de crédit qu'une autre qui en a plus.

En pratique, une province comme la NGOUNIE qui a neuf (09) départements, devra organiser plus d'audiences foraines que la province de l'OGOOUE maritime qui n'en compte que trois (3).

Au regard de ce qui précède, les crédits des biens et services ont été utilisés comme suit :

L'action 1 « **Affaires civiles** » exécutée pour 181 888 761 FCFA contre 218 845 406 FCFA ouverts dans la LFR 2015 a permis d'organiser des séminaires pour 25 000 000 FCFA en vue de la vulgarisation le droit des successions au Gabon pour la réalisation de l'objectif de 4 du programme.

En plus de ces séminaires, les crédits exécutés ont permis d'organiser les Conseils de discipline pour 20 000 000 FCFA et le Conseil Supérieur de la Magistrature pour 40 000 000 FCFA, la gestion des affaires civiles du Tribunal de Libreville et des Cours d'appel de Port Gentil, Franceville et Mouila pour 77 695 036 FCFA.

Enfin, ces crédits ont également été utilisés pour le fonctionnement courant des juridictions sur l'ensemble de l'étendue du territoire pour un montant de 19 193 725 FCFA.

L'action 2 « **Affaires Commerciales** » exécutée pour 104 500 000 FCFA contre 108 750 000 FCFA ouverts dans la LFR 2015 a permis d'organiser la gestion des affaires commerciales des Tribunaux de Franceville, Mouila, Makokou, Koulamoutou, Port-Gentil et des Cours d'appel de Port Gentil et Mouila en vue de régler les conflits naissant des transactions commerciales.

L'action 3 « **Conflits du travail** » exécutée pour 100 802 038 FCFA contre 104 547 770 FCFA ouverts dans la LFR 2015 a permis d'organiser la gestion des conflits du travail des Tribunaux de Franceville, Lambaréné, Makokou, Port-Gentil, Oyem et des Cours d'appel de Libreville, Mouila et Oyem en vue de réaliser et de régler les contentieux entre employeurs et travailleurs.

L'action 4 « **Contentieux Administratif** » exécutée pour 126 408 427 FCFA contre 133 691 395 FCFA ouverts dans la LFR 2015 a permis d'organiser la gestion des affaires administratives des Tribunaux Administratifs de Libreville, Franceville, Port-Gentil, Oyem et des Cours d'appel de Libreville, Port-Gentil, Franceville et Mouila en vue de résoudre les conflits engageant l'Etat et les tiers.

L'action 5 « **Affaires au pénal** » exécutée pour 142 102 588 FCFA contre 220 118 156 FCFA ouverts en crédits de paiement dans la LFR 2015 a permis d'assurer l'assistance judiciaire aux justiciables, notamment les veuves et les orphelins victimes des vices et spoliations (25 000 000 FCFA).

Les crédits exécutés ont permis également d'organiser la gestion des affaires pénales des Tribunaux de Libreville, Mouila, Tchibanga, Oyem et des Cours d'appel de Libreville, Port Gentil, Mouila, et la Cour d'appel administrative de Libreville pour 15 794 706 FCFA.

Les crédits exécutés ont par ailleurs servi à organiser les audiences foraines des Tribunaux de Libreville, Mouila, Tchibanga, Oyem et des Cours d'appel de Libreville, Port Gentil, Mouila, et la Cour d'appel administrative de Libreville pour 20 000 000 FCFA.

De même, les crédits exécutés sur cette action ont couvert les audiences criminelles des Cours d'appel de Libreville, Port Gentil, Mouila, et Oyem pour 60 000 000 FCFA et les enquêtes criminelles du tribunal de première instance de Libreville pour 20 307 882 FCFA.

Enfin, ces crédits ont également servi au fonctionnement courant des juridictions sur l'ensemble de l'étendue du territoire pour un montant de 1 000 000 FCFA.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION N° 1 : Affaires Civiles	278 899 560	278 899 560	440 640 000	440 640 000	- 161 740 440	- 161 740 440
Transfert	278 899 560	278 899 560	440 640 000	440 640 000	-161 740 440	-161 740 440
Total des crédits de titre 4 consommés	278 899 560	278 899 560	440 640 000	440 640 000	- 161 740 440	- 161 740 440

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

La principale utilisation des crédits du titre 4 concerne les bourses des élèves-Magistrats admis à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).

Ce titre a en effet été consommé pour 440 640 000 FCFA au lieu de 278 899 560 FCFA initialement ouverts en crédits de paiement dans le PLF 2015, soit un dépassement de 161 740 440 FCFA. Ce dépassement tient au fait que le niveau de bourses prévu pour l'année 2015 était insuffisant et tenait compte de 45 élèves-Magistrats, lesquels sont passés à 80 à la suite du concours organisé en cours d'année.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION N° 2 : Affaires commerciales	1 030 000 000	1 030 000 000	275 000 000	275 000 000	755 000 000	755 000 000
Projet : PSGE: arbitrage international interne	42 500 000	42 500 000	0	0	42 500 000	42 500 000
Projet : PSGE: tribunaux de commerce (Ntoum)	618 885 000	618 885 000	35 500 000	35 000 000	583 385 000	583 385 000
Projet : PSGE: tribunaux de répressions financières	42 500 000	42 500 000	0	0	42 500 000	42 500 000
Projet : PSGE: Réhabilitation de l'annexe de l'ENM	85 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000	0	0
Projet : PSGE: registre du commerce et du crédit immobilier	86 615 000	86 615 000	0	0	86 615 000	86 615 000
Autres projets	154 500 000	154 500 000	154 500 000	155 000 000	0	0
Total des crédits de titre 5 consommés	1 030 000 000	1 030 000 000	275 000 000	275 000 000	755 000 000	755 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Titre 5 : Toutes les conventions ont été signées et déposées dans les délais de rigueur, notamment pour la construction du Tribunal de NTOUM, la rénovation du bâtiment devant abriter le Centre d'Arbitrage et de Médiation du Gabon.

Mais, en cours d'exécution, la dotation globale de 1 030 000 000 FCFA initialement allouée pour ces projets a été réorientée pour la réhabilitation de l'ancienne ENM et l'équipement des juridictions spéciales.

Or, suite à l'annulation des ordonnances portant création desdites juridictions qui a entraîné la suspension des dépenses y relatives, seuls 275 000 000 FCFA (soit 26,69% de l'enveloppe globale) ont été exécutés pour la réhabilitation de l'ENEM.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ENM

Présentation de l'opérateur

Statuts de l'ENM :

L'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) est un établissement public à caractère administratif et professionnel, jouissant de l'autonomie administrative, pédagogique et financière.

Missions de l'ENM :

Missions de service public :

L'ENM assure :

- la formation initiale des élèves-magistrats dans le cadre de 3 filières : judiciaire ; administrative ; financière ;
- la formation des élèves greffiers dans le cadre de 3 filières : élèves greffiers principaux ; élèves conseillers adjoints de greffes ; élèves conseillers de greffes ;
- la formation initiale des élèves administrateurs pénitentiaires dans le cadre de 5 filières : élèves personnels administratifs ; élèves personnels d'insertion et de probation ; élèves – directeurs d'établissement pénitentiaire ; élèves personnels techniques ; élèves personnels de surveillance ;
- la formation continue des magistrats, des greffiers, des huissiers de justice, des personnels de l'administration pénitentiaire en exercice ;
- la formation spécifique des magistrats recrutés au titre de l'article 24 du statut des magistrats ;
- la formation des formateurs.

Missions de développement :

L'ENM peut conclure tout partenariat ou convention pour la réalisation de travaux d'études, d'expertises, de recherches, de consultation ou de formation relevant de son domaine d'activité. L'ENM peut collaborer à des actions de coopération scientifique, professionnelle et administrative au niveau national, sous régional ou international.

Outre les subventions et concours financiers de l'Etat, l'ENM peut mobiliser des ressources provenant de ses activités, d'emprunts ou de dons et legs.

Travail avec l'opérateur

- En 2015, aucun contrat n'a été formalisé avec l'Opérateur-ENM.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	13 236 000	8 620 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	36 206 142	31 861 405
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	-	-
Total de la contribution financière de l'Etat	49 442 142	40 910 405

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat de 49 442 142 FCFA a permis à l'Opérateur-ENM de :

- assurer, avec le titre 3, le fonctionnement quotidien de l'Opérateur pour un montant de 31 861 405 FCFA exécuté contre 36 206 142 FCFA ouverts dans la LFR 2015 ;
- financer les emplois de la MONP pour un montant de 8 620 000 FCFA exécuté contre pour 13 236 000 FCFA prévus, soit un écart de 4 616 000 FCFA induit par la mise en place du nouveau système de rémunération entrée en vigueur en juillet 2015.

Par ailleurs, il est à relever que le titre 2 du programme « Justice judiciaire et administrative » a permis de supporter les vacations de des Enseignants pour 63 871 470 FCFA.

De même, avec le titre 4 prévu mais directement géré au niveau du programme, l'opérateur a pu payer les bourses aux étudiants de l'ENM. Pour rappel, ce titre a été consommé pour 440 640 000 FCFA au lieu de 278 899 560 FCFA initialement ouverts en crédits de paiement dans le PLF 2015, soit un dépassement de 161 740 440 FCFA. Ce dépassement tient au fait que le niveau de bourses prévu pour l'année 2015 était insuffisant et tenait compte de 45 élèves-Magistrats, lesquels sont passés à 80 à la suite du concours organisé en cours d'année.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Pour rappel, aucun CAP n'a été signé en 2015 avec l'Opérateur.

**PROGRAMME : 19.675
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'administration pénitentiaire est chargée de la sécurité, du maintien et du rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ainsi que de l'insertion et de la réinsertion sociale des détenus. Par ailleurs, elle concourt à la mission de défense de la nation, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi du 20 février 1998. Elle constitue une force de sécurité de l'Etat.

Le responsable du programme administration pénitentiaire est le **Commandant en Chef de la Sécurité Pénitentiaire**.

Ce qui est dans le programme :

- La construction et la réhabilitation des prisons ;
- L'équipement des prisons ;
- La définition et la mise en œuvre des conditions de détention ;
- La définition et la mise en œuvre des conditions de vie au travail des agents de l'administration ;
- Le développement des compétences des agents ;
- La surveillance des détenus ;
- L'escorte des détenus lors de leurs déplacements ;
- Le maintien et le rétablissement de l'ordre dans les prisons ;
- La mise en place et la gestion des dispositifs de surveillance alternatifs à la prison ;
- L'appui à la réinsertion des détenus.

Le programme Administration pénitentiaire est en articulation avec les programmes suivants :

- Justice judiciaire : pour l'application des peines prononcées par les tribunaux, pour la gestion des détentions préventives, pour la mise en œuvre des peines de substitution à l'emprisonnement ;
- Prévention et sécurité sanitaire : pour le suivi sanitaire des détenus, la prise en charge des détenus ayant besoin de soins ou d'hospitalisation, l'amélioration des conditions d'hygiène dans les prisons ;
- Solidarité sociale, Enseignement technique et formation professionnelle, Entrepreneuriat, artisanat et économie sociale, Sports et loisirs : travail ensemble pour définir et mettre en œuvre des actions d'aide à la réinsertion des détenus ;
- Prévoyance sociale : pour l'immatriculation des détenus à la CNAMGS ;
- Police nationale, Gendarmerie nationale : formation des agents pénitentiaires, coopération pour le rétablissement de l'ordre dans les prisons, recherche des détenus évadés ;
- Droits de l'homme : coopération pour définir et améliorer les conditions de détention, contrôle de ces conditions de détention.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme implique des opérateurs de l'Etat, notamment l'ANINF pour la conception, le développement et l'installation du fichier informatisé des détenus et l'ANGT pour la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets de construction des prisons ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales et ONG (UNICEF, Croix rouge, etc.).

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Vie du détenu

L'action Vie du détenu recouvre :

- La réhabilitation des prisons existantes ;
- La construction de nouvelles prisons répondants aux normes internationales et tenant compte des catégories pénales ;
- La spécialisation des établissements pénitentiaires (prison agricole, prison hôpital, etc.) ;
- La création et le développement des activités à caractère professionnel, socioéducatif et sportif ;
- L'alimentation des détenus en qualité et en quantité (3 repas /jours) ;
- La communication avec les détenus sur leur situation carcérale ;
- L'organisation et le suivi de la communication entre le détenu et sa famille ;
- Le suivi sanitaire du détenu ;
- L'amélioration des conditions d'hygiène et de santé dans les prisons ;
- Le transport des détenus.

ACTION N° 2 : Vie de l'agent pénitentiaire

L'action Vie de l'agent pénitentiaire comprend :

- Le recrutement;
- L'habillement et la dotation en équipements ;
- La formation;
- Le suivi et la gestion des carrières ;
- La construction de casernes et de logements d'astreintes ;
- Le transport (transport des troupes et véhicules de fonctions) ;
- La construction ou la réhabilitation des locaux du commandement en chef et des différentes directions régionales ;
- La gestion de la prime carcérale ;
- La protection sociale des agents ;
- Sécurisation des prisons ;
- Le maintien et le rétablissement de l'ordre dans les prisons ;
- Entretien, renouvellement des équipements de surveillance et de maintien de l'ordre.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

L'état des lieux et le diagnostic de départ ont permis de mettre en relief les points suivants, clés pour la détermination du cadrage stratégique du programme pour les prochaines années :

- l'administration pénitentiaire mobilise 1727 agents pour assurer la surveillance de 3500 détenus soit 1 agent pour 2 détenus mais le pourcentage de gardiens de prison dans cet effectif est faible (environ un quart seulement) ;
- le nombre des prévenus dépasse de beaucoup celui des condamnés dans la population globale des détenus ;
- on relève un fort surpeuplement carcéral en général et à la prison centrale de Libreville en particulier (avec 2000 détenus pour une prison censée abriter 300 à 400 détenus) ;
- les systèmes de surveillance et de prévention des évasions ont été très peu développés et modernisés ; le nombre des évasions reste significatif ;
- les prisons gabonaises ne sont pas aux normes internationales et beaucoup sont dans un état de délabrement avancé ; 8 prisons ont cependant fait l'objet d'un début de réfection ; les travaux à la prison de Franceville ne sont pas allés à terme et la nouvelle prison de Mouila est inexploitée en raison des désordres du bâti constatés avant même sa mise en service ;
- il n'existe pas de cellules individuelles ; les prisons sont organisées en quartiers et blocs ; dans beaucoup de prisons règnent l'insécurité à la fois pour les agents et pour les détenus ; la promiscuité aggrave les risques sanitaires et les risques de troubles ; rien n'est prévu pour les femmes enceintes ni pour isoler les détenus malades ;
- les agents de l'administration pénitentiaires ne bénéficient pas d'une formation initiale spécifique ; les procédures de surveillance commencent seulement à être formalisées ;
- les agents de l'administration pénitentiaires connaissent des conditions de vie au travail difficiles : il n'existe pas de casernes ; conditions de maintien en disponibilité opérationnelle difficiles ; suivi insuffisant de leur développement de carrière.

Enfin, un élément de contexte important : les réflexions sont en cours au Ministère de la Justice sur les peines de substitution en vue de l'inscription de celles-ci dans le code de procédure pénale.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Parvenir à des prisons sûres ;
- Enjeu 2 : Améliorer progressivement les conditions de détention dans les prisons en visant l'atteinte des normes internationales ;
- Enjeu 3 : Développer la réinsertion des condamnés ;
- Enjeu 4 : Assurer aux personnels de l'administration pénitentiaire des conditions de vie au travail en adéquation avec les exigences attachées à l'exercice de leurs missions ;
- Enjeu 5 : Mettre en œuvre et assurer l'efficacité des nouveaux dispositifs de surveillance alternatifs à la prison.

OBJECTIF N°1 : REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION-REHABILITATION DES PRISONS

- Résultat annuel attendu 1 : continuer le suivi de la construction de la prison de NKOLTANG, pour l'achèvement en 2016.

▪

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LA SECURISATION DES PRISONS

- Résultat annuel attendu 1 : équiper 500 agents en moyens de communication ;
- Résultat annuel attendu 2 : constituer un stock en matériel de maintien de l'ordre et d'intervention pour 5 prisons (Oyem, Franceville, Port-Gentil, Lambaréné, Mouila).

OBJECTIF N°3 : DONNER A TOUS LES AGENTS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE SPECIFIQUE À L'EXERCICE DES METIERS PROPRES A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

- Résultat annuel attendu 1 : former 100 agents de la sécurité pénitentiaire déjà en poste ;
- Résultat annuel attendu 2 : recruter 500 agents pour le renforcement des effectifs ;

OBJECTIF N°4 : RENFORCER LA FORMALISATION DES PROCEDURES INTERNES ET LEURS VULGARISATION AUPRES DES AGENTS AINSI QUE LA DISCIPLINE

- Résultat annuel attendu 1 : rédiger un guide de procédure ;

OBJECTIF N° 5 : AMELIORER PROGRESSIVEMENT LES CONDITIONS ALIMENTAIRES ET SANITAIRES DES DETENUS

- Résultat annuel attendu 1 : maintenir en l'état le nombre de repas d'un (1) repas par jours au lieu de deux (2) repas dans toutes les prisons ;
- Résultat annuel attendu 2 : s'assurer que l'ensemble des détenus ait été vacciné ;
- Résultat annuel attendu 3 : améliorer la prise en charge médicale des détenus (achat de médicaments et hospitalisation).

OBJECTIF N°6 : OFFRIR A UN NOMBRE CROISSANT DE DETENUS UNE ACTIVITE, VOIRE LA REALISATION D'UN PROJET DE PREPARATION A LA REINSERTION

- Résultat annuel attendu 1 : poursuivre la construction des ateliers de couture, briqueterie et mécanique ;

OBJECTIF N°7 : AMELIORATION PROGRESSIVE DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL POUR LES AGENTS

- Résultat annuel attendu 1 : doter l'ensemble des agents de l'Administration Pénitentiaire des uniformes spécifiques à leur mission.

OBJECTIF STRATEGIQUEN°1 : Réussir la mise en œuvre du programme de construction-réhabilitation des prisons

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Continuer le suivi de la construction de la prison de NKOLTANG, pour l'achèvement en 2016.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nkoltang : taux d'avancement du chantier (niveau d'avancement du chantier/le cahier de charge)	%	25	50	70	0	-70	100	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Aucune tâche liée à cet objectif n'a été réalisée, faute de programmation budgétaire en 2015.

OBJECTIF STRATEGIQUEN°2 : Améliorer la sécurisation des prisons

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : équiper 500 agents en moyens de communication ;
- Résultat annuel attendu 2 : constituer un stock en matériel de maintien de l'ordre et d'intervention pour 5 prisons (Oyem, Franceville, Port-Gentil, Lambaréné, Mouila).

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : non réalisé ;
- Résultat annuel 2 : non réalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents dotés d'un équipement de communication	Nombre	34	0	200	0	-200	200	672 (2017)
Nombre d'évasions	Nombre	70	15	25	8	-18	20	0
Pourcentage de surveillants ayant un paquetage individuel complet	%	0	0	25	0	-25	50	100 (2017)
Nombre de prisons avec un groupe électrogène	Nombre	0	1	5	0	-5	4	9 (2017)
Pourcentage de détenus doté d'une tenue type	%	0	0	100	0	-100	100	100 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Aucun équipement n'a été distribué, faute de programmation budgétaire en 2015. Toutefois, en dépit de cette absence d'équipements, le nombre d'évasion a baissé passant de 15 les années précédentes à 8, en raison des actions psychologiques menées auprès des détenus.

OBJECTIF STRATEGIQUEN°3 : Donner à tous les agents une formation professionnelle spécifique à l'exercice des métiers propres à l'Administration Pénitentiaire

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : former 100 agents de la sécurité pénitentiaire déjà en poste ;
- Résultat annuel attendu 2 : recruter 500 agents pour le renforcement des effectifs ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 6% des agents (soit 132 agents) de la sécurité pénitentiaire déjà en poste ont été formés ;
- Résultat annuel 2 : 500 agents effectivement recrutés pour le renforcement des effectifs ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de couverture de formation des agents	%	0	21	4	6	2	45	100
Nombre d'agents recruté	Nombre	500	364	500	500	0	500	3000

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour le résultat 1, le taux de couverture est 6 % au lieu de 4% prévu : cela est dû à la volonté du formateur de couvrir l'ensemble du groupe d'intervention avec les moyens financiers initialement prévus pour la formation de 4% du personnel pénitentiaire.

Pour le résultat 2, il est conforme au programme de renforcement des effectifs des corps initiés par les plus hautes autorités de l'Etat depuis 2010.

OBJECTIFSTRATEGIQUE N°4 : Renforcer la formalisation des procédures internes et leurs vulgarisations auprès des agents ainsi que la discipline

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : rédiger un guide de procédure.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Non réalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de rédaction du guide de procédure édité	%	0	0	100	0	-100	100	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Aucune commission de rédaction de textes n'a été mise en place faute de moyens disponibles.

OBJECTIF STRATEGIQUEN°5 : Améliorer progressivement les conditions alimentaires et sanitaires des détenus

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : maintenir le nombre de repas d'un (1) repas par jours au lieu de deux (2) repas initialement prévus dans toutes les prisons ;
- Résultat annuel attendu 2 : s'assurer que l'ensemble des détenus ait été vacciné ;
- Résultat annuel attendu 3 : améliorer la prise en charge médicale des détenus (achat de médicaments et hospitalisation).

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : le détenu a reçu 1 repas par jour ;
- Résultat annuel 2 : Non réalisé
- Résultat annuel 3 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de repas servis par jour par détenu dans les prisons	Nombre	1	1	2	1	0	3	3
Coût moyen de couverture médicale par détenu	%	30	20	10	6,25	-3,75	70	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour le résultat 1, suite à la modification des crédits dans la loi de finances rectificative, l'objectif de départ de passer à deux (2) repas a été ramené à un (1) tout en améliorant considérablement la qualité.

S'agissant du résultat 2, en raison de la modicité des crédits de biens et services, le programme a priorisé l'achat des médicaments génériques au détriment des vaccins.

Pour ce qui est du résultat 3, 6,25% (soit 137 détenus sur 2 192 enregistrés en moyenne en 2015) de la population carcérale du pays a bénéficié d'une prise en charge médicale complète.

OBJECTIF STRATEGIQUEN°6 : Offrir à un nombre croissant de détenus une activité, voire la réalisation d'un projet de préparation à la réinsertion

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : poursuivre la construction des ateliers de couture, briqueterie et mécanique ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'ateliers construit	Nombre	0	1	9	0	-9	13	27
Nombre de détenus bénéficiaires d'un projet personnalisé de préparation à la réinsertion	Nombre	43	97	250	0	-250	600	2000
% de détenus exerçant une activité	%	1,4	2	7	0	-7	15	60

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, faute de possibilités budgétaires, la construction des ateliers de briqueterie et de mécanique n'a pas été réalisée, de même que l'achèvement de l'atelier de couture. Toutefois, les Directeurs des prisons se sont organisés pour former 79 détenus dans les domaines de l'agriculture, de la pisciculture et de l'élevage.

OBJECTIF STRATEGIQUEN°7 : Améliorer progressivement les conditions de vie au travail pour les agents

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : doter l'ensemble des agents de l'Administration Pénitentiaire des uniformes spécifiques à leur mission.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 1900 des agents de l'Administration Pénitentiaire sur 2210 ont été doté des uniformes spécifiques à leur mission.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents bénéficiant d'un uniforme	Nombre	1292	1727	2210	1900	-310	2710	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au regard des restrictions budgétaires intervenues dans la loi de finances rectificative 2015, 1900 agents ont bénéficié d'uniformes contre 2210 initialement prévus dans la loi de finances initiale.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
19.675.1	Vie du détenu	1 889 585 568	1 382 606 289	-506 979 279	1 889 585 568	1 382 606 289	-506 979 279
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 139 585 568	1 082 606 289	-56 979 279	1 139 585 568	1 082 606 289	-56 979 279
	Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	750 000 000	300 000 000	-450 000 000	750 000 000	300 000 000	-450 000 000
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.675.2	Vie de l'agent pénitentiaire	528 000 000	501 600 000	-26 400 000	528 000 000	501 600 000	-26 400 000
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	528 000 000	501 600 000	-26 400 000	528 000 000	501 600 000	-26 400 000
	Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
.19.675	Administration pénitentiaire	2 417 585 568	1 884 206 289	-533 379 279	2 417 585 568	1 884 206 289	-533 379 279
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 667 585 568	1 584 206 289	-83 379 279	1 667 585 568	1 584 206 289	-83 379 279
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	750 000 000	300 000 000	-450 000 000	750 000 000	300 000 000	-450 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Globalement, sur une dotation de 2 417 585 568 FCFA dans la loi de finances rectificative, 1 884 206 289 FCFA ont été exécutés, soit 77,93% de l'autorisation.

Par titre, cet écart se présente comme suit :

- Les biens et services (titre 3) ont été exécutés pour 1 584 206 289 FCFA sur 1 667 585 568 FCFA autorisés. L'écart de 83 379 279 FCFA observé entre les consommations et les autorisations correspond au montant de la dernière tranche allouée aux directions régionales qui n'a pas été mise à disposition par les services de la direction de l'exécution de la DGBFIP ;
- S'agissant de l'investissement (titre 5), 300 000 000 CFA ont été exécutés sur 750 000 000 FCFA autorisés, soit un écart de 450 000 000 FCFA. Cet écart se justifie par la mise en place tardive du budget d'investissement et les faibles délais pour la passation des marchés.
A cet effet, les travaux de construction de l'annexe de la prison centrale de Libreville (167 500 000 FCFA) et ceux de la prison d'Oyem (170 000 000 FCFA) n'ont pas pu être engagés.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
19.675	Administration pénitentiaire	2 417 585 568	- 533 379 279	-	1 884 206 289
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 667 585 568	- 83 379 279	-	1 584 206 289
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	750 000 000	- 450 000 000	-	300 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Globalement, sur une dotation de 2 417 585 568 FCFA dans la loi de finances rectificative, 1 884 206 289 FCFA ont été exécutés, soit 77,93% de l'autorisation.

L'écart de 533 379 279 FCFA est lié à :

- 83 379 279 FCFA de biens et services non engagés et correspondant au montant de la dernière tranche allouée aux directions régionales qui n'a pas été mise à disposition ;
- 450 000 000 FCFA de crédits d'investissement non exécutés en raison de la mise en place tardive du budget et des délais courts pour la passation des marchés.

Tous ces crédits non engagés ont fait l'objet d'un transfert dans la mission provision dans le cadre des opérations de clôture budgétaire.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014	Répartition prévisionnelle 2015			Total
	(1)	(a)	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4						
Solde forfaitaire globale (s1)						
Officiers généraux (s2)	5	4	1	0	-1	3
Permanents	5	4	1	0	-1	3
Non permanents						
Officiers supérieures (s3)	36	30	2	0	-2	28
Permanents	36	30	2	0	-2	28
Non permanents						
Officiers (s4)	128	204	6	79	73	277
Permanents	128	204	6	79	73	277
Non permanents						
Sous-officiers (s5)	660	889	16	0	-16	873
Permanents	660	889	16	0	-16	873
Non permanents						
Hommes de troupes (s6)	463	600	0	421	421	1021
Permanents	463	600	0	421	421	1021
Non permanents						
Main d'œuvre non permanente (t)						
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	1292	1727	25	500	475	2202

Explication des évolutions :

L'effectif de l'Administration Pénitentiaire a augmenté de 475 personnels, résultant du recrutement de 500 agents (79 officiers et 421 hommes de rang), la mise à la retraite de 17 agents et 08 de décès.

Les recrutements sont essentiellement liés au programme de renforcement des effectifs initié par les plus Hautes Autorités de l'Etat depuis 2010.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Seule la main d'œuvre non permanente étant actuellement renseignée dans cette partie, le programme n'en dispose pas.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 vie de l'agent	501 600 000	501 600 000	501 600 000	501 600 000	-	-
Coordination de l'administration	121 600 000	121 600 000	232 461 200	232 461 200	-	110 861 200
Habillement	350 000 000	350 000 000	239 138 800	239 138 800	-	-110 861 200
Recrutement	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	-	-
ACTION 2 vie du détenu	1 165 985 568	1 165 985 568	1 082 606 289	1 082 606 289	- 83 379 279	- 83 379 279
Coordination de l'administration	19 907 515	19 907 515	19 907 515	19 907 515	-	-
Alimentation	1 146 078 053	1 146 078 053	1 062 698 774	1 062 698 774	-	-
Total des crédits de titre 3 consommés	1 667 585 568	1 667 585 568	1 584 206 289	1 584 206 289	- 83 379 279	- 83 379 279

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Dans la PBI, l'action « Vie de l'agent » était arrêtée à 501 600 000 FCFA pour la couverture de dépenses liées à la coordination de l'Administration (121 600 000 FCFA), l'habillement (350 000 000 FCFA) et le recrutement (30 000 000 FCFA).

Contrairement à cette programmation, il ressort que l'activité "coordination de l'Administration" a bénéficié d'un mouvement de crédits de 110 861 200 FCFA pour s'établir à 232 461 200 FCFA au détriment de l'habillement qui a été exécuté à 239 138 800 FCFA contre 350 000 000 FCFA prévus. Ce mouvement a permis d'honorer les dettes (fournitures, frais de formation à l'EPCA et à l'école d'administration pénitentiaire du Cameroun), l'achat des médicaments génériques et le fonctionnement courant des services du commandement en chef. L'exécution des dépenses de l'activité "recrutement" a été conforme à la programmation initiale.

Par contre, l'action 2 « Vie du détenu », l'exécution des activités a été quasiment conforme à la programmation de départ.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 Vie du détenu	750 000 000	750 000 000	300 000 000	300 000 000	-450 000 000	-450 000 000
Achat véhicule de fonction			300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Travaux annexe prison de Libreville	467 500 000	467 500 000			-467 500 000	-467 500 000
Travaux prison d'Oyem	170 000 000	170 000 000			-170 000 000	-170 000 000
Autres équipements	112 500 000	112 500 000			-112 500 000	-112 500 000
Total des crédits de titre 5 consommés	750 000 000	750 000 000	300 000 000	300 000 000	-450 000 000	-450 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Sur une enveloppe de 750 000 000 FCFA en investissement, un montant de 467 500 000 FCFA était programmé pour les travaux de l'annexe de la prison centrale de Libreville, 170 000 000 FCFA pour les travaux de la prison d'Oyem et 112 500 000 FCFA pour les autres équipements.

Sur 467 500 000 FCFA destinés aux travaux de l'annexe de la prison centrale de Libreville, 300 000 000 FCFA ont été engagés et ordonnancés pour le remboursement de la dépense obligatoire liée à l'achat des véhicules de fonction en 2014.

L'écart de 167 500 000 FCFA qui en résulte n'a pu être engagé du fait de l'absence du rapport de contrôle des services de la DGBFIP sur le terrain qui aurait permis de délivrer l'avis de non objection.

De la même manière, le second projet de 170 000 000 FCFA relatif aux travaux de la prison d'Oyem n'a pu être engagé car la convention n'a pas été signée à temps.

PROGRAMME 19.682 PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA JUSTICE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien à la politique de la justice qui est animé par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice ou Chancelier, responsable de programme, a pour finalités de porter la politique publique de la justice dans ses pendants législatifs et réglementaires, dans la définition et la mise en cohérence de l'action Gouvernementale en matière d'administration pénitentiaire.

Son action est capitale dans la bonne marche du Ministère et des politiques publiques qui y sont menées, grâce à la promotion des solutions aux problèmes et préoccupations du citoyen offerte par le dispositif juridique et judiciaire et surtout, à travers les fonctions supports spécialisées rattachées au Secrétariat Général qui constituent l'ensemble des expertises idoines mises au service de tous les programmes de politiques publiques mises en œuvre par le Ministère.

Par ailleurs, le programme soutien à la politique de la justice assure la vice-présidence et le secrétariat du Conseil Supérieur de la Magistrature et à ce titre, il administre au quotidien le corps des magistrats et autres métiers et fonctions de la hiérarchie judiciaire.

La particularité du programme est qu'il coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et éventuellement ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat.

Par ailleurs, le programme soutien a une double activité orientée vers sa propre structuration et d'aide à la mise en œuvre des programmes de politiques publiques Ministérielles. A cet effet, les objectifs qu'il s'assigne pour améliorer la qualité des programmes de politiques publiques Ministérielles mises en œuvre le concernent aussi.

Le pilotage de la stratégie Ministérielle promeut fortement les réalisations du Ministère en adaptant le droit et le niveau des droits fondamentaux et institutionnels à l'évolution du monde d'une manière générale et à celle du Gabon singulièrement. Cette action donne une bonne visibilité de la politique publique de la justice et recherche de la cohérence dans les politiques publiques mises en œuvre au sein du Ministère. C'est aussi le siège des contrôles et des inspections ainsi que de la discipline. Les orientations et décisions sur le fonctionnement de la justice prises en Conseil Supérieur de la Magistrature y sont élaborées.

La coordination administrative va accompagner les programmes de politiques publiques Ministériels dans la mise en œuvre et la maîtrise de leurs processus et patrimoines, à travers les actes administratifs pris par le Secrétariat Général, l'accompagnement à la définition et à l'atteinte des objectifs ainsi qu'à l'évaluation de la mise en œuvre, l'évaluation des projets, notamment du PSGE, et des actions ainsi que le management de la ressource humaine.

Le programme soutien est sous la conduite du **Secrétaire Général du ministère de la Justice** ou **Chancelier**.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme se décline en deux (2) actions de politiques de soutien aux politiques publiques Ministérielles mises en œuvre :

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action intègre le Cabinet du Ministre et ses services rattachés et les Inspections Générales des Services.

L'action pilotage comprend le Cabinet du Ministre ; l'Inspection Générale des Services Judiciaires, de la sécurité pénitentiaire, des services médicaux et le secrétariat du Conseil Supérieur de la Magistrature.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette action intègre le Secrétariat Général ou Chancellerie et ses services rattachés, les fonctions support déclinées sous l'appellation « Directions Centrales (DC) » et qui traitent notamment 1) de la documentation, 2) de la statistique et des études, 3) du droit et du contentieux, 4) des archives, 5) des systèmes d'information et informatique, 6) des affaires financières, 7) du patrimoine, 8) des marchés, 9) des ressources humaines.

L'action Coordination Administrative comprend le Secrétariat Général ou Chancellerie et ses services rattachés, les fonctions support, la Direction Générale des Personnels et la Direction Générale de la Communication de l'Informatique et de la Statistique, la Direction Centrale des Affaires Financières.

Le programme soutien à la politique de la justice qui est animé par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice ou Chancelier, responsable de programme, comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui des Directions Générales sectorielles.

Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les Ministères suite à la parution de nouveaux décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...), qui s'ajoutent à la Direction Centrale des Affaires Financières déjà existante. Ceci a pour but :

- de renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement prodigué au quotidien ;
- de rationaliser certaines activités ;
- de spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues, et par là développer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment seuls certains agents sont nommés. Pour les Directions Centrales où les nominations ont eu lieu, leur mise en place opérationnelle est en cours : assurer les conditions d'accueil et de travail des agents, élaboration des feuilles de route. Pour les Directions Centrales où les nominations sont en attente, les décrets précisent clairement les attributions de chaque Direction et Service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

La particularité du programme est qu'il coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et éventuellement ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat. L'autre particularité consiste en ce que la Maison du Droit, qui est un don de la Coopération Française, est animée par une association qui promeut le droit au Gabon et ses métiers.

Les années à venir seront donc des années de construction et de mise en place de ces fonctions nouvelles. L'année 2015 sera une année de transition entre l'ancienne organisation avec des services qui parfois portent telle ou telle fonction, y compris au sein de Directions Générales et la nouvelle organisation avec les Directions Centrales, dont la mise en place pour certaines a commencé en 2014.

Les difficultés rencontrées et défis à relever aujourd'hui par le programme Pilotage et Soutien sont donc de plusieurs ordres :

- l'absence ou l'insuffisance de personnel formé dans le champ de compétences de la fonction parfois (par exemple en matière de communication ou de gestion des archives) ;
- des agents qui parfois sont sous-exploités pour des raisons d'inadéquation en termes de compétences ou d'insuffisance notable de moyens et outils de travail ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires que sont les agents sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien ;
- approfondissement des données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents, etc.) ;
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du programme soutien et donc une « équipe » à développer.

En ce qui concerne certains domaines spécifiques d'appui :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : évaluation des besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- de grands chantiers à lancer de redéfinition, formalisation, diffusion et contrôle des procédures transverses afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- un mode de pilotage et de coordination des différentes administrations qui n'est pas suffisamment formalisé et donc moins fonctionnel qu'il pourrait l'être (absence de procédures d'élaboration des rapports d'activité, difficultés à organiser à l'avance les réunions d'échanges et à réunir les personnes invitées, absence d'outils de suivi et de pilotage de l'activité) ;
- une fonction communication interne qui n'est pas encore pleinement développée au sein du Ministère ;
- l'absence d'état des lieux exhaustif du patrimoine du Ministère ;
- l'absence de politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- une relation entre chaque fonction soutien, en particulier la DCAF qui est une émanation du Ministère du Budget, et les agents du Ministère à renforcer pour accompagner efficacement les sectoriels dans la conduite de leurs missions ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information) ;
- le passage d'une communication politique assurée par le Conseiller du Ministre à une communication plus large, institutionnelle, portée par la Direction Centrale de la Communication.

Afin de réussir cette véritable transformation, le programme devra développer en premier lieu l'expertise de ses agents et lancer un certain nombre de chantiers, en fonction des priorités identifiées, à conduire en mode projet.

ENJEUX

- Enjeu 1 : assurer une gouvernance proactive, réactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Enjeu 2 : faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Enjeu 3 : développer la performance globale au niveau de chaque fonction soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Disposer d'une communication efficiente au sein du ministère, et soutenir la vulgarisation du droit auprès de l'ensemble des personnes résidant sur le territoire national

- Résultat annuel attendu1 : produire un rapport sur les points faibles et points forts de la fonction communication au sein du Ministère et faire des recommandations
- Résultat annuel attendu 2 : mener deux actions de communication pédagogique

OBJECTIF N°2 : Définir et mettre en œuvre une politique de recrutement, formation et gestion des carrières des personnels

- Résultat annuel attendu1 : identifier et développer quatre partenariats avec les écoles de formation
- Résultat annuel attendu 2 : identifier les besoins en compétence selon les profils des agents et procéder à leur formation

OBJECTIF N°3 : Disposer d'une entité opérationnelle centralisant et organisant la documentation et les archives au niveau du Ministère

- Résultat annuel attendu 1 : audit des archives des services sur le périmètre de Libreville
- Résultat annuel attendu 2 : arrêter un plan de classement des archives au sein des fonctions supports.

OBJECTIF N°4 : Piloter le suivi matériel et budgétaire de la mission

- Résultat annuel attendu 1 : Rendre effectif la réforme au sein du ministère
- Résultat annuel attendu 2 : avoir une parfaite maîtrise du patrimoine du ministère au niveau centrale
- Résultat annuel attendu3 : Disposer d'un niveau précis pour chaque projet PSGE

OBJECTIF N° 5 : Moderniser les services du Ministère de la Justice

- Résultat annuel attendu 1 : Equiper 75% des postes de travail
- Résultat annuel attendu 2 : Assurer l'entretien du parc internet et bureautique du Ministère
- Résultat annuel attendu 3 : Assurer la formation sur les outils bureautiques et internet.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Disposer d'une communication efficiente au sein du ministère, et soutenir la vulgarisation du droit auprès de l'ensemble des personnes résidant sur le territoire national

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu1 : produire un rapport sur les points faibles et points forts de la fonction communication au sein du Ministère et faire des recommandations ;
- Résultat annuel attendu 2 : mener deux actions de communication pédagogique.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : le rapport n'a pas été produit
- Résultat annuel 2 : aucune action n'a été menée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Existence d'un rapport d'audit de la fonction de communication	Rapport			1	0	-1	0	0
Nombre d'actions menées	Nombre			2	0	-2	0	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

S'agissant du résultat 1, le rapport n'a pas pu être produit car le travail s'est arrêté au stade de la collecte des informations.

Pour le résultat 2, l'action consistait à organiser deux journées portes ouvertes au ministère de la justice et à l'Ecole Nationale de la Magistrature. Cette action n'a pu être réalisée car les crédits prévus n'ont pu couvrir que le fonctionnement des services.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Définir et mettre en œuvre une politique de recrutement, formation et gestion des carrières des personnels

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu1 : identifier et développer en 2015 quatre partenariats avec les écoles de formation ;
- Résultat annuel attendu 2 : identifier les besoins en compétence et procéder à la formation de cent (100) agents ;
- Résultat annuel attendu 3 : organiser deux séminaires de formation.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Non réalisé
- Résultat annuel 2 : Non réalisé
- Résultat annuel 3 : aucun séminaire de formation n'a été organisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de partenariats	Nombre		0	4	0	-1	4	N/A
Nombre d'agents formés	Nombre			100	0	-100	25	100
Nombre de séminaires de formations	Nombre			2	0	-2	0	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat 1 n'a pas été réalisé car aucun partenariat n'a été noué. Toutefois, quatre (4) écoles au niveau national et trois (3) au niveau international ont déjà été identifiées :

- au niveau national : l'ENA, l'EPCA, le Centre de Formation Professionnel et de Perfectionnement Basile ONDIMBA (CFPP) et l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) ;
- au niveau international : l'ENM de Bordeaux, l'Ecole Nationale des Greffes de Dijon et l'ERSUMA de Porto Novo au Bénin.

Pour le résultat 2, il n'a pas été réalisé car aucun agent n'a été formé. Cependant, six dossiers ont été identifiés pour une formation à l'EPCA mais n'ont pas été validés.

S'agissant du résultat annuel 3, il n'a pas également été réalisé car les crédits alloués pour la formation ont plutôt servi à l'organisation de 4 concours professionnels des greffiers ci-dessous :

- o 45 conseillers des greffes de catégorie A hiérarchie A1 ;
- o 72 conseillers des greffes adjoints de catégorie A hiérarchie A2 ;
- o 11 greffiers principaux de catégories B hiérarchie B1 ;
- o 1 greffier de catégorie B hiérarchie B2.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Disposer d'une entité opérationnelle centralisant et organisant la documentation et les archives au niveau du Ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : audit des archives des services sur le périmètre de Libreville ;
- Résultat annuel attendu 2 : arrêter des plans de classement des archives.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : l'audit des archives des services sur le périmètre de Libreville n'a pas eu lieu ;
- Résultat annuel 2 : aucun plan de classement des archives n'a été arrêté.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'administrations auditées	Nombre		0	7	0	-7	0	N/A
Nombre de plans de classement	Nombre		0	2	0	-2	0	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats 1 et 2 n'ont pu être réalisés faute de moyens disponibles.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4 : Piloter le suivi matériel et budgétaire de la mission

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Taux d'exécution des budgets des programmes : 100%
- Résultat annuel attendu 2 : Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville : 100%
- Résultat annuel attendu 3 : Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : 93% d'exécution sur la base des ordonnancements ;
- Résultat annuel 2 : 5% réalisé correspondant au recensement des véhicules du ministère à Libreville ;
- Résultat annuel 3 : 0%.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution des budgets des programmes	%	0	50	100	93	-7	100	100
Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville	%	0	0	100	5	-95	20	100
Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère	%	0	0	50	0	-50	0	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat 1 a été exécuté à 93% en raison de la déconcentration effective de l'exécution dans les ministères (via les DCAF et des Contrôleurs Budgétaires) ainsi que la simplification des procédures d'exécution des dépenses de fonctionnement.

Le résultat annuel 2 a été faiblement réalisé (5%) au regard de la modicité des moyens pour recenser le patrimoine de tout le Ministère à Libreville.

Résultat annuel attendu 3 : Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère est 0%. Pour 2016 également, la mission ne disposant pas de budget d'investissement lié aux projets du PSGE, la cible a été ramenée à 0%.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Moderniser les services du Ministère de de la Justice

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu1 : doter 75% des postes de travail en ordinateurs ;
- Résultat annuel attendu 2 : réaliser 100% d'entretien Internet et téléphone du programme ;
- Résultat annuel attendu 3 : former 1500 agents sur les outils bureautique et internet.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel : 20% de postes de travail ont été dotés sur les 75% prévus ;
- Résultat annuel 2 : 25% d'entretiens Internet de la chancellerie ont été réalisés ;
- Résultat annuel 3 : aucune formation n'a été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'équipement des postes de travail en ordinateur	%	RAS		75	20	-55	0	100
Taux de réalisation du programme d'entretien Internet et téléphone	%	RAS		100	25	-75	50	100
Nombre d'agents formés sur les outils bureautique et internet	Nombre	RAS		1500	0	-1500	0	Tous les agents

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : cet objectif était piloté par la direction centrale des systèmes d'informations à travers l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) qui a doté la chancellerie de 20% de ses besoins en ordinateurs.

Résultat annuel 2 : le réseau internet mis en place et entretenu par la direction centrale des systèmes d'informations (DCSI) couvre actuellement 25% des postes de travail de la chancellerie.

Résultat annuel 3 : la fourniture en équipement par l'ANINF n'a pas été suivie d'une formation.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
19.682.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	113 354 113	55 708 132	-57 645 981	113 354 113	55 708 132	-57 645 981
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	21 156 000	15 648 000	-5 508 000	21 156 000	15 648 000	-5 508 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	42 198 113	40 060 132	-2 137 981	42 198 113	40 060 132	-2 137 981
	Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	50 000 000	-	-50 000 000	50 000 000	-	-50 000 000
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.682.2	Coordination administrative	13 851 286 000	184 475 190	-13 666 810 810	13 851 286 000	184 475 190	-13 666 810 810
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 713 286 000	100 819 470	-13 612 466 530	13 713 286 000	100 819 470	-13 612 466 530
	Titre 3. Dépenses de biens et services	88 000 000	83 655 720	-4 344 280	88 000 000	83 655 720	-4 344 280
	Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	50 000 000	-	-50 000 000	50 000 000	-	-50 000 000
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.682	Pilotage et Soutien à la politique de la justice	13 964 640 113	13 964 640 113	-13 724 456 791	13 964 640 113	13 964 640 113	-13 724 456 791
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 734 442 000	116 467 470	-13 617 974 530	13 734 442 000	116 467 470	-13 617 974 530
	Titre 3. Dépenses de biens et services	130 198 113	123 715 852	-6 482 261	130 198 113	123 715 852	-6 482 261
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	-	-100 000 000	100 000 000	-	-100 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Le programme pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits de l'homme a bénéficié pour le compte de l'exercice budgétaire 2015 d'une dotation globale de 13 964 640 113 FCFA en AE et CP. Il ressort de l'exécution que 240 183 322 FCFA ont été engagés, soit un taux d'exécution de seulement 1,71%. Il se dégage un écart de 13 724 456 791 FCFA.

Ce niveau d'exécution se reflète par titre comme suit :

Titre-2 Personnel : ouverts à 13 734 442 000 F.CFA, il a été exécuté à 116 467 470 FCFA correspondant à l'exécution des salaires des agents de la main d'œuvre non permanente du programme (52 596 000 FCFA) et des vacations des Enseignants de l'opérateur ENM (63 871 470 FCFA).

Par contre, l'écart de 13 617 974 530 FCFA constaté correspond au niveau de la solde permanente exécutée ailleurs et non retracée dans les programmes.

Titre-3 Biens et services : initialement autorisés à 130 198 113 FCFA, les biens et services ont été exécutés pour 123 715 852 FCFA, soit un taux d'exécution de 95%. L'écart de 5% non exécuté correspond au niveau des crédits mis en réserve et non levés en cours de gestion.

Titre 5-dépenses d'investissement : la dotation de 100 000 000 FCFA prévue n'a pas été en raison de la mise en place tardive du budget d'investissement et les faibles délais pour la passation des marchés.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
19.682	Pilotage et Soutien à la politique de la justice	13 964 640 113	- 13 724 456 791	-	240 183 322
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 734 442 000	- 13 617 974 530	-	116 467 470
	Titre 3. Dépenses de biens et services	130 198 113	- 6 482 261	-	123 715 852
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	- 100 000 000	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Le programme pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits de l'homme a bénéficié pour le compte de l'exercice budgétaire 2015 d'une dotation globale de 13 964 640 113 FCFA en AE et CP. Il ressort de l'exécution que 240 183 322 FCFA ont été engagés, soit un taux d'exécution de seulement 1,71%. Il se dégage un écart de 13 724 456 791 FCFA.

Lors de cette exécution, les mouvements effectués dans le programme s'élèvent à 13 724 456 791 FCFA. Ces mouvements correspondent essentiellement à :

- 13 617 974 530 FCFA de dépense de masse salariale du ministère inscrite dans le programme pilotage et soutien mais exécutée de façon centralisée au ministère du budget. A cet effet elle a fait l'objet d'un transfert dans le programme gestion des dépenses publiques ;
- 100 000 000 FCFA des dépenses d'investissement non exécutées qui ont été transférés à la mission provision lors de la clôture budgétaire.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

Aucun opérateur n'est rattaché à ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	34	34	34	0	0	0	34
Agents de catégorie A	39	39	39	4	10	6	45
Permanents	39	39	39	4	10	6	45
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	45	45	45	1	0	-1	44
Permanents	45	45	45	1	0	-1	44
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	4	4	4	0	0	0	4
Permanents	4	4	4	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	88	88	88	5	10	5	93
Main d'œuvre non permanente	21	21	21	0	1	1	22
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	143	143	143	5	11	6	149

Explication des évolutions :

Les effectifs du programme sont passés de 143 (main d'œuvre y compris) à 149 agents. Cette évolution est liée à l'intégration de 10 agents de catégorie A (essentiellement sortis de l'école) et 1 agent de la main d'œuvre non permanente. Ces entrées sont assorties de plusieurs départs à la retraite de 4 agents de catégories A et 1 de catégorie B.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	13 617 974 530	13 617 974 530	-	-	-13 617 974 530	-13 617 974 530
Main d'œuvre non permanente	52 596 000	52 596 000	52 596 000	52 596 000	-	-
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère (Vacation de l'ENM)	63 871 470	63 871 470	63 871 470	63 871 470	-	-
Total des crédits de titre 2 consommés	13 734 442 000	13 734 442 000	116 467 470	116 467 470	-13 617 974 530	-13 617 974 530

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Ouverts à 13 734 442 000 F.CFA, il a été exécuté à 116 467 470 FCFA correspondant à l'exécution des salaires des agents de la main d'œuvre non permanente du programme (52 596 000 FCFA) et des vacations des Enseignants de l'opérateur ENM (63 871 470 FCFA).

Par contre, l'écart de 13 617 974 530 FCFA constaté correspond au niveau de la solde permanente exécutée ailleurs et non retracée dans les programmes.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	45 160 132	45 160 132	41 760 132	41 760 132	-3 400 000	-3 400 000
Achats de consommables de Bureaux	2 417 832	2 417 832	2 417 832	2 417 832	0	0
Frais de Missions et déplacements	42 742 300	42 742 300	39 342 300	39 342 300	-3 400 000	-3 400 000
ACTION 2 : Coordination administrative	85 037 981	85 037 981	81 955 720	81 955 720	-3 082 261	-3 082 261
Achats de consommables de Bureaux	44 809 339	44 809 339	39 585 520	39 585 520	-5 223 819	-5 223 819
Affrètement – évacuations sanitaires	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	0	0
Entretien et réparation	12 640 000	12 640 000	12 640 000	12 640 000	0	0
Frais de Missions et déplacements	16 088 642	16 088 642	18 230 200	18 230 200	2 141 558	2 141 558
Rentrée Judiciaire	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
Total des crédits de titre 3 consommés	130 198 113	130 198 113	123 715 852	123 715 852	-6 482 261	-6 482 261

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

La dotation des biens et services est de 130 198 113 FCFA exécutée à hauteur de 123 715 852 FCFA.

Action 1 (pilotage de la stratégie ministérielle) : montant ouvert 45 160 132 FCFA en AE et en CP mais exécutée pour 41 760 132 FCFA pour la couverture des activités permanentes des services.

A cet effet, il a été engagé et ordonnancé au titre des consommables de bureaux 2 417 832 FCFA (soit 1 708 588 FCFA pour les fournitures de bureaux et 709 244 FCFA pour les fournitures d'entretiens). Il a également été consommé 39 342 300 FCFA au titre des frais de missions et déplacements du ministre et ses collaborateurs.

Action 2 (coordination administrative) : montant ouvert 85 037 98 FCFA en AE et en CP exécuté pour 81 955 720 FCFA pour le financement des activités permanentes des services et les opérations individualisées.

Au titre des missions permanentes :

- consommables de bureaux : 44 809 339 FCFA ouvert et 39 585 520 FCFA exécuté pour le fonctionnement courant des services (soit fourniture informatiques exécuté pour 6 143 318 FCFA, papeterie pour 4 943 287 FCFA, fournitures de bureaux pour 2 905 615, fournitures d'entretien 4 964 000 FCFA, carburant pour 17 900 000 FCFA et autres fournitures pour 3 033 000 FCFA) ;
- entretiens et réparations : 12 640 000 engagés et ordonnancés (soit entretien et réparation véhicule 1 500 000 engagés et ordonnancés, entretien et réparation équipements informatiques 600 000 engagés et ordonnancés, entretien et réparation équipements divers 750 000 engagés et ordonnancés, Entretien et réparations – clim. de bureaux et bâtiments administratifs 5 620 000 engagés et ordonnancés, Entretien et réparations – climatisation de bâtiments institutionnels 534 000 engagés et ordonnancés, Entretien et réparations – climatisation de bâtiments divers 2 370 000, Entretien et réparations – plomberie de bureaux et bâtiments administratifs 1 266 000 engagés et ordonnancés) ;
- impression 2 999 300 consommés ;
- frais de missions et déplacement du ministre et ses collaborateurs : 21 427 200 (soit frais de mission au Gabon 1 500 000 engagés et ordonnancés, Frais de missions hors du Gabon 10 800 000 engagés et ordonnancés, Frais de déplacements hors du Gabon 9 127 200 engagés et ordonnancés)
- affrètement 6 500 000 engagés et ordonnancés : location d'un avion pour transporter un greffier accidenté à Oyem.

S'agissant des opérations individualisées :

- rentrée judiciaire : 5 000 000 FCFA exécutés.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	42 500 000	42 500 000	-	-	-42 500 000	-42 500 000
Projet de développement : Travaux de Réfection de Bâtiment administratif	19 500 000	19 500 000	-	-	-19 500 000	-19 500 000
Projet d'équipement: Achat Mobilier et équipement	23 000 000	23 000 000	-	-	-23 000 000	-23 000 000
ACTION 2 : Coordination administrative	57 500 000	57 500 000	-	-	-57 500 000	-57 500 000
Projet d'équipement: Achat Mobilier et équipement	42 500 000	42 500 000	-	-	-42 500 000	-42 500 000
Autres équipements	15 000 000	15 000 000	-	-	-15 000 000	-15 000 000
Total des crédits de titre 5 consommés	100 000 000	100 000 000	-	-	-100 000 000	-100 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

La dotation de 100 000 000 FCFA prévue n'a pas été en raison de la mise en place tardive du budget d'investissement et les faibles délais pour la passation des marchés.

PROGRAMME 19.689 CULTURE DES DROITS DE L'HOMME ET EGALITE DES CHANCES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Culture des droits de l'Homme et égalité des chances englobe les activités de promotion, de protection, de défense des droits de l'homme et la promotion de l'Egalité des Chances. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction Générale des Droits de l'Homme (DGDH).

La Direction Générale des Droits de l'Homme a pour mission d'œuvrer à la promotion, à la protection des droits humains en veillant à l'application du droit positif national et à son harmonisation avec les standards internationaux.

Programmes, Opérateurs et partenaires avec lesquels le programme doit être en cohérence :

- Programme « Justice Judiciaire et Administrative », en matière d'application et de mise à niveau du droit positif,
- Programme « Administration Pénitentiaire » dans l'application du droit positif, la promotion et la protection des droits humains,
- Programme « pilotage et soutien à la politique des droits humains » pour l'appui et l'accompagnement du programme,
- Les Ministères de la santé, de la prévoyance sociale, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'habitat, de la défense et de la justice dans la promotion et la protection des droits de l'homme,
- Le Secrétariat Général du Gouvernement, le Conseil d'Etat et les administrations sectorielles dans le domaine de l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires,
- Le Ministère des Affaires Etrangères, pour le respect des engagements internationaux,
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dans la promotion et la protection des droits de l'homme,
- Les ONG nationales, internationales, les confessions religieuses et autres acteurs non étatiques,
- Les organismes internationaux (CICR, UNESCO, UNFPA, PNUD, UNICEF,) dans les domaines de la promotion et la protection des droits de l'homme.

Ce programme est piloté par le **Directeur Général des Droits de l'Homme (RPROG)**.

Ce qui n'entre pas dans le champ du programme :

Le présent programme, bien que partie intégrante de la mission justice, ne s'implique pas dans la procédure judiciaire et les actions de défense des droits humains émanant des citoyens lésés par la chaîne judiciaire qui sont portées plutôt, par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dont les actions autonomes n'intègrent pas ledit programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Culture des droits de l'Homme et égalité des chances, est structuré en deux actions :

- Promotion des droits de l'homme ;
- Protection des droits de l'homme.

ACTION N° 1 : promotion des droits de l'homme

Cette action concourt à la promotion des droits humains en vulgarisant la connaissance des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national. Les directions et /ou les services mobilisés et les Unités Opérationnelles (UO) de cette action sont :

- Les directions mobilisées :
 - Direction de la promotion et ses services
 - Direction de la protection et ses services
- Unité Opérationnelle :
 - UO 1 : Protection et Promotion des droits de l'homme

ACTION N° 2 : protection des droits de l'homme

Cette action concourt à la protection des droits humains en veillant à l'harmonisation, à l'application et au respect des droits de l'homme.

Les directions et /ou les services mobilisés et les Unités Opérationnelles (UO) de cette action sont :

- Les directions mobilisées :
 - Direction des relations internationales et ses services
- Centre de la documentation
 - Unité Opérationnelle :
 - UO2 : Relations internationales et documentation des droits de l'homme.

ACTION N° 3 : La Promotion de l'Égalité des Chances

Cette action concourt à la promotion de l'Égalité des Chances en vulgarisant la connaissance des règles d'équité sociale sur l'ensemble du territoire national.

Cette action sera portée par la Direction générale de l'Égalité des Chances à Travers ses principaux services que sont :

- La Direction de la prévention et ses services ;
- La Direction de la Protection et ses services ;
- Unité Opérationnelle :
 - UO 3 : Prévention et Protection de l'Égalité des Chances

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'élaboration d'une politique nationale des droits de l'homme formalisant la stratégie Gouvernementale, correspond à la nécessité pour le Gabon de disposer d'un cadre cohérent permettant de coordonner l'ensemble des actions qui vise la diffusion, la promotion, la protection, le renforcement du respect des droits humains et le respect des Institutions Constitutionnelles.

De même, la volonté politique exprimée dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), à travers les axes N°1 consolidation de l'Etat de droit et N° 9, portant sur l'exclusion et la marginalisation, s'inscrit dans cette perspective.

La mise en œuvre de ce programme permettra aux usagers de disposer d'une meilleure connaissance de leurs droits et d'être mieux protégés.

De plus, la consécration du Gabon au Conseil des Droits de l'Homme en 2013, témoigne des efforts menés en vue de la consolidation de l'Etat de droit.

Il faut néanmoins souligner, l'absence de document cadre formalisant la stratégie gouvernementale en matière des droits humains.

Par ailleurs, la Direction Générale des Droits de l'Homme ne dispose que des services concentrés uniquement à Libreville avec cependant, plusieurs postes à responsabilité vacante. A cela s'ajoute la vétusté, l'étroitesse des locaux, l'insuffisance d'équipement (mobilier, matériels informatiques et roulants), l'inexistence de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Cette organisation inachevée des directions et de leurs services, perturbe fortement les activités de cette structure.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Consolider l'Etat de droit et la gouvernance démocratique par le respect des Droits de l'Homme
- Enjeu 2 : Promouvoir le développement humain par la diffusion des Droits de l'Homme
- Enjeu 3 : Améliorer l'image et la notoriété du Gabon en matière des Droits de l'Homme au niveau international et régional

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUEN°1 : Respecter les engagements internationaux

- Résultat annuel attendu 1 : un rapport élaboré sur l'Examen Périodique Universel (EPU) et transmis aux Nations Unies
- Résultat annuel attendu 2 : un rapport élaboré sur le protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) sur les conflits armés et transmis aux Nations Unies
- Résultat annuel attendu 3 : soutenance du rapport sur l'EPU pour 2016

OBJECTIF STRATEGIQUEN°2 : Disposer et mettre en œuvre une politique nationale en matière des droits humains

- Résultat annuel attendu 1 : un plan d'action national pluriannuel est disponible
- Résultat annuel attendu 2 : mise en œuvre effective de la politique nationale des droits humains par les différents secteurs

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Vulgariser la connaissance des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir formé les acteurs non étatiques : 2 sessions pour 10 participants à chaque fois
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir formalisé le cadrage du curriculum pour les enseignements primaires
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé 2 campagnes nationales de sensibilisation : violences faites aux élèves en milieu scolaire ; violences dans les lieux de détention
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir mobilisé une quarantaine de structures étatiques (DAP, Directions de prison) et non étatiques dans les 2 campagnes nationales de sensibilisation

OBJECTIF STRATEGIQUEN°4 : Renforcer les capacités opérationnelles des personnels dans le champ du programme

- Résultat annuel attendu 1 : un plan de formation pluriannuel
- Résultat annuel attendu 2 : des actions de formation urgente réalisées concernant un large éventail de collaborateurs

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : être parvenu à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale de l'égalité des chances

- Résultat annuel attendu 1 : 1 projet de Loi relatif à l'Egalité des Chances est élaboré ;

OBJECTIF STRATEGIQUEN°6 : être parvenu à mettre en place un cadre institutionnel et juridique efficace pour promouvoir l'égalité des chances

- Résultat annuel attendu 1 : Organisation d'un Séminaire national sur la prise en compte de l'enjeu de l'Egalité des Chances et de l'équité sociale dans le corpus juridique gabonais
- Résultat annuel attendu 2 : élaboration d'un texte relatif à la création d'un Conseil National de l'Egalité des Chances.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : avoir réussi à développer la culture de l'égalité des chances au niveau national

- Résultat annuel attendu 1 : organisation d'une Campagne de sensibilisation sur l'Egalité des Chances dans trois provinces ;
- Résultat annuel attendu 2 : élaboration du dispositif « mois de la Chance » ;

Résultat annuel attendu 3 : 1 outil de mesure des progrès réalisés par le Gabon en matière d'Egalité des Chances est conçu

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Respecter les engagements internationaux

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Elaborer un rapport sur l'Examen Périodique Universel (EPU) ;
- Résultat annuel N°2 : Elaborer un rapport relatif au protocole de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) sur les conflits armés.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Elaboration du rapport provisoire sur l'Examen Périodique Universel (EPU) ;
- Résultat annuel N°2 : Elaboration du rapport provisoire relatif au protocole de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) sur les conflits armés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du rapport EPU	%			100	80	-20	100	N/A
Taux d'avancement de l'élaboration du rapport sur le protocole de la CDE sur les conflits armés	%			100	80	-20	100	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les actions qui ont permis d'atteindre les résultats (représentant 80% du projet global) :

- ✓ Mise en place du Comité National de rédaction des rapports ;
- ✓ Collationnement des données, auprès des départements ministériels sectoriels, de la société civile et des partenaires au développement ;
- ✓ Elaboration des drafts.

La finalisation des rapports (20% d'actions restantes) est conditionnée par :

- ✓ L'organisation de l'atelier de validation des rapports ;
- ✓ L'impression des rapports ;
- ✓ La soumission des rapports auprès des instances onusienne et africaine.

Parmi les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de cet objectif, nous pouvons retenir :

- L'insuffisance des budgets alloués aux équipes de rédaction ;
- Le manque de moyens roulants et financiers pour le collationnement de données ;
- Les fonds insuffisants pour les techniciens devant soumettre les rapports auprès des instances onusienne et africaine, mais également pour la participation aux sessions.

Malgré les difficultés énoncées plus haut, l'objectif pluriannuel est en bonne voie, il sera définitivement atteint avec des moyens financiers supplémentaires pour les prochaines années (à compter de 2016). Aussi, l'on peut également affirmer que le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est positif.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Disposer et mettre en œuvre un plan d'action national en matière des droits humains

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Un plan d'action national pluriannuel est disponible
- Résultat annuel N°2 : Une mise en œuvre effective de la politique nationale des droits humains par les différents secteurs

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Un plan d'action national pluriannuel provisoire est disponible
- Résultat annuel N°2 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du Plan d'Action National	%			100	20	80	Finalisé	-
Nombre de partenariats multipartites noués	Nombre			10	10	0	30	N/D
Nombre d'actions de progrès réalisées en faveur des droits de l'Homme	Nombre			2	2	0	8	N/D

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les actions qui nous ont permis d'atteindre le résultat et correspondant à 20% sont :

- La conceptualisation et élaboration du draft 0 du plan d'action nationale,
- Le Marketing de grandes lignes du plan.

Les actions restantes (80%) qui devaient nous permettre d'atteindre définitivement les résultats sont :

- L'organisation du point de presse,
- La session de restitution et de validation du plan,
- L'adoption du plan en conseil de ministre.
- La mise à disposition du draft.

Cependant, l'avancement du plan d'action de seulement 20% se justifie par certaines difficultés rencontrées, notamment la non-prise en compte de toutes les actions de cet objectif lors de la programmation budgétaire initiale.

Dans ces conditions, il est objectif d'affirmer que le résultat pluriannuel n'est pas en bonne voie car son atteinte reste conditionnée par une mobilisation de ressources.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Vulgariser la connaissance des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir formé les acteurs non étatiques : 2 sessions pour 10 participants à chaque fois
- Résultat annuel N°2 : Avoir formalisé le cadrage des curricula pour les enseignements primaires dans les domaines des droits de l'homme
- Résultat annuel N°3 : Avoir réalisé 2 campagnes nationales de sensibilisation : violences faites aux élèves en milieu scolaire ; violences dans les lieux de détention.

- Résultat annuel N°4 : Avoir mobilisé une quarantaine de structures étatiques (DAP, Directions de prison) et non étatiques dans les 2 campagnes nationales de sensibilisation.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 2 sessions de formation des acteurs non étatiques ont été organisées avec en moyenne 10 participants à chaque fois
- Résultat annuel N°2 : Avoir formalisé le cadrage des curricula pour les enseignements primaires
- Résultat annuel N°3 : 2 campagnes nationales de sensibilisation réalisées : violences faites aux élèves en milieu scolaire ; violences dans les lieux de détention
- Résultat annuel N°4 : 30 structures étatiques (DAP, Directions de prison) et non étatiques ont été mobilisées dans les 2 campagnes nationales de sensibilisation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du cadrage des curricula	%			100	80	-20	100	N/A
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de formation pluriannuel pour les acteurs non étatiques	%			100	100	0	Finalisé	N/A
Nombre de sessions de formation des acteurs non étatiques	Nombre			2	2	0	Finalisé	N/A
Taux d'avancement de réalisation des campagnes nationales de sensibilisation	%			100	100	0	Finalisé	N/A
Nombre de structures étatiques et non étatiques mobilisées	Nombre			30	30	0	Finalisé	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les actions qui ont permis d'atteindre 80% du résultat 2 :

- Collationnement des données, auprès des départements ministériels sectoriels, de la société civile et des partenaires au développement ;
- Elaboration des drafts ;
- Validation interne (DGDH) ;
- Validation avec les partenaires nationaux (Education Nationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, Société Civile, etc.).

Parmi les difficultés rencontrées, on peut noter :

- L'indisponibilité des partenaires,
- L'insuffisance des moyens financiers et les retards dans le décaissement des crédits disponibles ;
- L'absence de motivation,
- L'absence de moyens pour prendre un consultant,
- L'impossibilité de rencontrer les experts à Genève faute de moyens financiers suffisants.

Malgré les difficultés, l'objectif pluriannuel est en bonne voie parce que celui de 2015 a été atteint. Cependant, la vulgarisation des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire passe par :

- La formation des professeurs et identification des établissements pilotes,
- Et enfin, la vulgarisation de l'enseignement des droits de l'homme dans le système éducatif.

Aussi, le bilan des résultats atteints des trois dernières années est positif.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : renforcer les capacités opérationnelles des personnels dans le champ du programme

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Un plan de formation pluriannuel est disponible
- Résultat annuel N°2 : Des actions de formation urgentes réalisées concernant un large éventail de collaborateurs de la DGDH

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Un plan de formation pluriannuel est disponible
- Résultat annuel N°2 : Des actions de formation urgentes réalisées concernant un large éventail de collaborateurs de la DGDH

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de formation pluriannuel (1)	%			100	100	0	Finalisé	N/A
Pourcentage de collaborateurs ayant suivi une formation dans l'année (2)	%			20	8	-12	20	N/A

(2) Au lieu du pourcentage, lire nombre

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour parvenir à élaborer le plan de formation (**résultat 1**), il a fallu organiser des séminaires et des ateliers de formation. Toutefois, des difficultés sont apparues tout au long de l'année, notamment l'insuffisance des moyens aussi bien financiers que matériels. Aussi, ce résultat n'a-t-il pu être réalisé à 100% que grâce à l'apport financier des partenaires au développement

Dans cette même optique, 8 de nos agents sur 20 prévus ont pu bénéficier d'une formation (**résultat 2**).

A l'horizon pluriannuel, on peut affirmer que cet objectif n'est pas en bonne voie car la mise en œuvre du plan de formation nécessite la mobilisation de moyens conséquents.

De même, le bilan reste négatif ces trois dernières années parce qu'il y a un écart important entre les budgets votés et ceux réellement mis à disposition et exécutés par les administrations.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 5 : Etre parvenu à élaborer une politique nationale de l'égalité des chances

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : élaboration et adoption d'une Loi relative à l'Egalité des Chances

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la Loi relative à l'Egalité des Chances	%	N.A.	N.A.	100	25	-75	100	N.A.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat n'a pas été atteint dans la mesure où l'exposé des motifs relatif à l'élaboration du texte présenté en conseil interministériel a été rejeté. Le texte ayant un caractère trop général, le conseil a considéré qu'il pouvait être source de conflits de compétences avec les autres MISSIONS notamment celle en charge de la SANTE.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : être parvenu à mettre en place un cadre institutionnel et juridique efficace pour promouvoir l'Egalité des Chances.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : organisation d'un Séminaire national sur la prise en compte de l'enjeu de l'Egalité des Chances et de l'Equité sociale dans le corpus juridique gabonais ;
- Résultat annuel attendu 2 : Elaboration d'un texte relatif à la création d'un Conseil National de l'Egalité des Chances.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le Séminaire national sur la prise en compte de l'enjeu de l'Egalité des Chances et de l'Equité sociale dans le corpus juridique gabonais a été organisé le 18 décembre 2015 à Libreville.
- Résultat annuel N°2 : l'élaboration du texte relatif à la création d'un Conseil National de l'Egalité des Chances a été élaborée par les Départements Juridique et Egalité des Chances, mais n'as pas été adopté en conseil interministériel.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé – Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Organisation d'un séminaire national sur l'évaluation des éléments d'équité sociale dans le corpus juridique gabonais (examen des textes fondamentaux)	Nombre	NA	NA	1	1	0	1	2
Taux d'élaboration du texte relatif à la création d'un Conseil National de l'Egalité des Chances	%	NA	NA	100	100	0	NA	NA
Nombre de texte relatif à la création d'un Conseil National de l'Egalité des Chances adopté	Nombre	NA	NA	1	1	0	NA	NA

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : Le résultat prévu a été atteint, l'action de promotion a été réalisée à 100% à travers l'organisation d'un séminaire portant sur l'examen des textes fondamentaux en décembre 2015 à Libreville. Ce séminaire a permis de déceler dans les textes de référence plusieurs actions et des mesures mettant en évidence l'équité sociale. Le rapport final transmis au Premier Ministre constitue la base de travail de l'élaboration du projet de Loi sur l'Egalité des Chances.

Résultat annuel N° 2 : Le résultat a été réalisé avec la rédaction du projet de texte portant création du Conseil National de l'Egalité des Chances. Toutefois, ce projet de texte n'a pas encore été adopté en Conseil interministériel.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : avoir réussi à développer la culture de l'égalité des chances au niveau national

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : organisation d'une Campagne de sensibilisation sur l'Egalité des Chances dans trois provinces ;
- Résultat annuel 2 : élaboration du dispositif « mois de la Chance » ;
- Résultat annuel 3 : 1 outil de mesure des progrès réalisés par le Gabon en matière d'Egalité des Chances est conçu.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel 1 : Campagne de sensibilisation sur l'Egalité des Chances réalisée dans trois provinces à savoir : Ngounié, Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo avec pour cible les peuples autochtones ;
- Résultat annuel 2 : dispositif « mois de la Chance » élaboré ;
- Résultat annuel 3 : Non réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé – Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de provinces ayant bénéficié d'une campagne	Nombre			3	3	0	3	9
Taux d'élaboration du dispositif « mois de la Chance »	%	N.A.	NA	100	100	0	NA	NA
Nombre de texte relatif à l'instauration du « mois de la Chance » adopté	Nombre	N.A.	NA	1	0	-1	NA	NA

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : la campagne de sensibilisation, initialement prévue dans les provinces de la Ngounié, du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Ivindo, a été réalisée au profit des peuples autochtones. Les éléments du plan d'action ayant permis d'atteindre ce résultat sont :

- La mise en place d'une équipe comprenant un point focal désigné par l'Organisation de la Défense des Peuples Autochtones au sein de l'Union Africaine ;
- La saisine des autorités et auxiliaires de commandement des provinces respectives ;
- La collecte des données ;
- La rédaction du rapport de mission transmise au Premier Ministre.

Le résultat 2 a été atteint avec l'élaboration du dispositif « mois de la Chance » qui consistait à faire organiser tous les concours nationaux d'entrée dans les grandes écoles à une même période de l'année. Ce dispositif n'a pas été validé en Conseil interministériel car sa mise en œuvre nécessitait au préalable la mutualisation des ressources humaines et financières de l'ensemble des départements ministériels concernés.

Le résultat 3 n'a pas été réalisé en l'absence d'une Direction Générale de l'Egalité des Chances qui aurait eu la charge de la mise en œuvre de cet outil.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
19.689.1	Protection des droits de l'homme	34 615 520	28 913 000	-5 702 520	34 615 520	28 913 000	-5 702 520
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 616 000	5 853 000	237 000	5 616 000	5 853 000	237 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	28 999 520	23 060 000	-5 939 520	28 999 520	23 060 000	-5 939 520
	Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.689.2	Promotion des droits de l'homme	75 200 000	28 336 392	- 46 863 608	75 200 000	28 336 392	-46 863 608
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	35 200 000	28 336 392	-6 863 608	35 200 000	28 336 392	-6 863 608
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	40 000 000	-	-40 000 000	40 000 000	-	-40 000 000
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.689.3	Égalité des chances	35 200 000	32 066 378	-3 133 622	35 200 000	32 066 378	-3 133 622
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel			-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	35 200 000	32 066 378	-3 133 622	35 200 000	32 066 378	-3 133 622
	Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.689	Culture des droits de l'Homme et égalité des chances	145 015 520	89 315 770	-55 699 750	145 015 520	89 315 770	-55 699 750
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 616 000	5 853 000	237 000	5 616 000	5 853 000	237 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	99 399 520	83 462 770	-15 936 750	99 399 520	83 462 770	-15 936 750
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	40 000 000	-	-40 000 000	40 000 000	-	-40 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Globalement, le programme a bénéficié d'un budget de 145 015 520 dans la loi de finances rectificative 2015. Sur cette dotation, 89 315 770 FCFA ont été exécutés, soit 61,59% de l'autorisation parlementaire.

Cet écart d'exécution est essentiellement justifié par la mise en réserve obligatoire des crédits (10 969 976 FCFA) conformément à la loi.

Cette exécution se répartit par titre comme suit :

Titre 2 : Le titre 2, prévu pour 5 616 000 FCFA, a été exécuté à 5 853 000 FCFA, essentiellement pour la couverture de la MONP du programme.

Titre 3 : Les biens et services ont été prévus pour 99 389 520 FCFA en AE et CP. Ces crédits ont été exécutés pour 83 462 770 FCFA représentant 83,96% des autorisations parlementaires.

Le faible écart constaté dans l'exécution du titre 3 correspond aux dossiers qui n'ont pu être engagés du fait de

quelques difficultés techniques rencontrées dans l'outil de gestion VECTIS à la clôture budgétaire.

Titre 5 : prévus pour 40 000 000 FCFA, ces crédits n'ont pu être exécutés.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
19.689	Culture des droits de l'Homme et égalité des chances	145 015 520	- 55 936 750	237 000	89 315 770
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 616 000	-	237 000	5 853 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	99 399 520	- 15 936 750	-	83 462 770
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	40 000 000	- 40 000 000	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Globalement, le programme a bénéficié d'un budget de 145 015 520 dans la loi de finances rectificative 2015. Sur cette dotation, 89 315 770 FCFA ont été exécutés, soit 61,59% de l'autorisation parlementaire et un écart de 55 936 750 FCFA.

Pendant l'exécution, les mouvements effectués s'élèvent à 55 936 750 FCFA dont 15 936 750 FCFA de biens et services et 40 000 000 FCFA d'investissement non exécutés et transférés dans la mission provisions lors des opérations de clôture.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	20	20	20	2	0	-2	18
Permanents	14	14	14	1	0	-1	13
Non permanents	6	6	6	1	0	-1	5
Agents de catégorie B	18	18	0	2	0	-2	16
Permanents	11	11	0	0	0	0	11
Non permanents	7	7	0	2	0	-2	5
Agents de catégorie C	2	2	0	0	0	0	2
Permanents	1	1	0	0	0	0	0
Non permanents	1	1	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	40	40	40	4	0	-4	36
Main d'œuvre non permanente	3	3	3	0	0	0	3
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	43	43	43	4	0	-4	39

Explication des évolutions :

Le passage de 43 agents à 39 correspond à trois (3) nominations et un (1) détachement.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration (MONP)	5616000	5616000	5 853000	5 853000	-237 000	-237 000
Total des crédits de titre 2 consommés	5616000	5616000	5 853000	5853000	-237 000	-237 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel ont été autorisés à hauteur de 5 616 000 FCFA en AE et CP. Ils ont été exécutés pour 5 853 000 FCFA, en dépassement de 237 000 F.CFA. Cet écart reste essentiellement lié à la revalorisation des salaires intervenue en juillet en 2015. Cette décision a été prise par les plus Hautes autorités de la République par rapport à la mise de place du nouveau système de rémunération des agents publics de l'Etat.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Protection des Droits de l'Homme	43 575 520	43 575 520	36 276 276	36 276 276	-7 299 244	-7 299 244
Journée Nationale des Droits de l'Homme : Impression (Paiement dette 2014)	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	-	-
Journée nationale des droits de l'homme	16 541 276	16 541 276	16 541 276	16 541 276	-	-
Séminaire National sur la mise en place d'un mécanisme pour le renforcement de la prévention de la torture (location véhicules divers et accueil et réception)	5 440 000	5 440 000	5 440 000	5 440 000	-	-
Session de validation et d'adoption du projet de loi créant le comité de prévention de la torture au Gabon"	3 285 000	3 285 000	3 285 000	3 285 000	-	-
Atelier de concertation du projet d'actions national"	2 520 000	2 520 000	2 520 000	2 520 000	-	-
Séminaire de renforcement des capacités des administrations a compétence voisine sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux et la rédaction des rapports	10 539 244	10 539 244	3 240 000	3 240 000	-7 299 244	-7 299 244
Collationnement des données en vue de l'élaboration du rapport national de l'examen périodique universel	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	-	-
N°2 Action : Promotion des Droits de l'Homme	38 000 000	38 000 000	25 973 116	25 973 116	-12 026 884	-12 026 884
Consommables	12 363 600	12 363 600	5 699 992	5 699 992	-6 663 608	-6 663 608
Rapport sur la Convention relative aux droits de l'Enfant (CDE) : Impression	6 000 000	6 000 000	4 636 724	4 636 724	-1 363 276	-1 363 276

Collationnement des données en vue de l'élaboration du rapport national de l'examen périodique universel	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	-	-
Soutenance du Rapport National à Genève : Frais de mission et déplacement	9 790 000	9 790 000	6 790 000	6 790 000	-3 000 000	-3 000 000
Soutenance du rapport National sur les droits de l'Enfant (CDE) à ADDIS ABABA : Frais de mission et déplacement	4 196 400	4 196 400	3 196 400	3 196 400	-1 000 000	-1 000 000
Sensibilisation sur les Droits de l'enfant : Frais de mission	2 150 000	2 150 000	2 150 000	2 150 000	-	-
N°3 : Action : Egalité des Chances	63 440 000	63 440 000	27 066 378	27 066 378	-36 373 622	-36 373 622
Achat de consommable	1 836 878	1 836 878	1 836 878	1 836 878	-	-
Entretien et réparation de véhicule	672 000	672 000	672 000	672 000	-	-
Séminaire National sur la prise en compte de l'enjeu de l'Egalité des Chances	30 931 122	30 931 122	10 977 500	10 977 500	-19 953 622	-19 953 622
Caravane de sensibilisation sur l'Egalité des Chances	30 000 000	30 000 000	13 580 000	13 580 000	-16 420 000	-16 420 000
Total des crédits de titre 3 consommés	145 015 520	145 015 520	89 315 770	89 315 770	-55 699 750	-55 699 750

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les crédits du titre 3 prévus à l'action 1 ont essentiellement permis d'organiser :

- la journée nationale des droits de l'homme pour 16 541 276 FCFA ;
- le séminaire National sur mise en place d'un mécanisme pour le renforcement de la prévention de la torture à hauteur de 5 440 000 FCFA ;
- la session de validation et d'adoption du projet de loi créant le comité de prévention de la torture au Gabon pour 3 285 000 FCFA ;
- le collationnement des données en vue de l'élaboration du rapport national de l'examen périodique universel pour 3 500 000 FCFA ;
- le séminaire de renforcement des capacités des administrations à compétence voisine sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux et la rédaction des rapports (3 240 000 FCFA).

Le titre 3 a également permis de mettre en place les activités liées à l'action « **Promotion des Droits de l'Homme** » pour 25 973 116 FCFA contre 38 000 000 FCFA programmés.

Au titre de cette action, ces crédits ont en effet permis d'effectuer 2 missions à Genève pour soutenir le rapport national sur les droits de l'Homme et celui sur les droits de l'enfant pour un coût global 9 986 400 FCFA.

De plus, ces crédits ont permis d'avancer dans la rédaction du rapport national de l'examen périodique universel (3 500 000 FCFA) et celui sur la convention relative aux droits de l'enfant (4 636 72 FCFA).

Enfin, les crédits affectés à l'action 3 « Egalité des chances » ont essentiellement couvert le fonctionnement des services pour 2 508 878 FCFA et l'organisation de la caravane de sensibilisation sur l'égalité des chances pour 13 580 000 FCFA.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 : Promotion des droits de l'Homme	40 000 000	40 000 000	-	-	-	-40 000 000
Projet : Equipement Direction Générale des Droits de l'Homme (Dette)	40 000 000	40 000 000	-	-	-	-40 000 000
Total des crédits de titre 5 consommés	40 000 000	40 000 000	40 000 000	-	-	-40 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Prévu pour 40 000 000 FCFA, ce projet n'a pu être exécuté.

**PROGRAMME 19.696 PILOTAGE
SOUTIEN EGALITE DES CHANCES ET
GABONAIS DE L'ETRANGER**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Pilotage et Soutien, à la Politique, des Droits Humains de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger est nouvellement nommé, « Programme Pilotage et Soutien à la Politique, de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger » depuis le 11 septembre 2016 date du dernier remaniement gouvernemental. En effet le Programme renforcement de la Culture des Droits de l'Homme qui faisait partie de notre ministère a été reversé au Ministère de la Justice et des Droits Humains, Garde des Sceaux.

Ce Programme comprend toutes les fonctions à caractère transversales, dites « support » ou « soutien ». Ces fonctions sont : informatique, bureautique, finances, comptabilité, documentation, archivage, patrimoine, système d'information.

Les différents Services chargés de l'exécution du Programme Pilotage et Soutien sont ceux relevant du Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général et les Directions Centrales. Dans l'attente de la nomination d'un Secrétaire Général, et sur instructions de Monsieur le Ministre, le **Directeur de Cabinet** est le Responsable intérimaire dudit Programme.

PERIMETRE DU PROGRAMME

Ce Programme a pour objet de faciliter la mise en œuvre des Programmes ci-après :

- Gabonais de l'Etranger ;
- Egalités des Chances.

Le Programme est structuré autour des deux actions suivantes :

- pilotage de la stratégie ministérielle ;
- coordination administrative

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action est mise en œuvre par le Cabinet du Ministre et l'Inspection Générale des Services.

Elle consiste à donner des orientations sur les politiques publiques relatives à :

- la promotion de l'Egalité des Chances ;
- et la conception et la mise œuvre de la stratégie nationale en faveur de la Diaspora gabonaise.

La mise en œuvre de ces orientations est évaluée à travers le suivi et l'évaluation de l'exécution des PAP de politiques publiques et du PTM, ainsi que par ces contrôles ponctuels du fonctionnement des Services.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette action, portée par le Secrétariat Général, consiste à :

- la coordination de la politique de Gestion des Ressources Humaines, du patrimoine, des Systèmes d'Information et de la Communication ;
- la supervision et la coordination de l'action des Programmes du Ministère,
- et l'assistance spécifique dans le cadre des fonctions transversales.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le Ministère des Droits Humains, de l'Égalité des Chances et des Gabonais de l'Étranger a été créé, par décret présidentiel n°0040/PR du 28 janvier 2014. Les attributions du Ministre des Droits Humains, de l'Égalité des Chances et des Gabonais de l'Étranger ont été fixées par le décret n°0155/PR du 08 mai 2014, à ce jour le Ministère de l'Égalité des Chances et des Gabonais de l'Étranger est organisé par trois textes à savoir :

- Le Décret portant création, organisation de la Direction Générale des gabonais de l'Étranger ;
- Le décret portant attribution et organisation du ministère de l'Égalité des Chances et des Gabonais de l'Étranger ;
- Le Décret portant création, organisation de la Direction Générale de l'égalité des Chances.

Le Département vise à répondre aux besoins réels des Gabonais en matière de protection et de promotion de l'Égalité des Chances et de prise en compte et d'implication de la Diaspora dans le système économique et social de la Nation.

Ces différents besoins, contenus dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (Objectifs stratégiques 1, 3 et 21), ont été confirmés par la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon et la tournée internationale entamée par le précédent Ministre dès sa prise de fonction.

En attente de la nomination d'un Secrétariat Général, des Inspecteurs Généraux des Services, des Directeurs Généraux de l'Égalité des Chances et des Gabonais de l'Étranger, le Cabinet du Ministre est organisé en Départements dirigés chacun par un Conseiller du Ministre.

Ainsi l'action du Programme se retrouve entièrement logée au Cabinet du Ministre.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Parvenir à un fonctionnement efficace et dynamique du Ministère de l'Égalité des Chances et des Gabonais de l'Étranger.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUES N°1 : D'ici à 2017, être parvenu à mettre en place et à faire vivre le dispositif de pilotage ministériel.

- Résultat annuel attendu 1 : Chaque Direction Générale et Direction Centrale du Ministère adresse au SG un rapport d'activité trimestrielle dans les délais et dans le respect de la forme prédéfinie ;
- Résultat annuel attendu 2 : 1 réunion du SG avec les RPROG est tenue chaque trimestre pour faire le point sur la mise en œuvre des PAP 2015 et préparer une note de synthèse à l'attention du Ministre.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°2 : D'ici à fin 2017, être parvenu à élaborer le manuel des procédures du Ministère.

- Résultat annuel attendu : Un guide des procédures est élaboré pour chaque Direction de la Direction Générale des Gabonais de l'Étranger.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°3 : D'ici à fin 2017, être parvenu à professionnaliser les managers BOP dans l'élaboration du PAP et dans l'exécution du budget de leur programme.

- Résultat annuel attendu 1 : 100 % des documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 sont produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31.12.2015 ;
- Résultat annuel attendu 2 : Le taux moyen d'exécution des budgets 2015 des Programmes du Ministère est supérieur ou égal à 90% ;
- Résultat annuel attendu 3 : Le taux moyen de rejet des dossiers de dépense des Programmes du Ministère est inférieur ou égal à 10% en 2015.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°4 : D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en place les outils de base pour une gestion efficace et efficiente des Ressources Humaines du Ministère.

- Résultat annuel attendu 1 : Le titre 2 des 3 Programmes du MDHECGE est renseigné dans les PAP 2016 ;
- Résultat annuel attendu 2 : 30 % des agents du Ministère sont dotés d'une fiche de poste renseignée et validée.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°5 : D'ici à fin 2017, être parvenu à définir et à mettre en œuvre une stratégie

de communication externe du Ministère.

- Résultat annuel attendu 1 : Le site internet du Ministère est opérationnel ;
- Résultat annuel attendu 2 : La stratégie de communication externe du Ministère est formalisée.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUES N°1 : d'ici à 2017, être parvenu à mettre en place et à faire vivre le dispositif de pilotage ministériel

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : Chaque Direction Générale et Direction Centrale du Ministère adresse au SG un rapport d'activité trimestrielle dans les délais et dans le respect de la forme prédéfinie ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : Une réunion du SG avec les RPROG est tenue chaque trimestre pour faire le point sur la mise en œuvre des PAP 2015 et préparer une note de synthèse à l'attention du Ministre.

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel n°1 : 8 rapports trimestriels ont été transmis dans les délais et dans le respect de la forme prédéfinie au lieu des 16 attendus soit un résultat de 50% au lieu des 100% attendus

Résultat annuel n°2 : 1 seule réunion trimestrielle a été tenue par le SG avec les autres RPROG du Ministère, au lieu des 4 prévues

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé-prévision)	2016 Cible PAP	Cible Echéance pluriannuelle
Pourcentage de rapports d'activité transmis dans les délais et dans le respect de la forme prédéfinie	%	N.A.	N.A.	100	50	-50	100	100
Nombre de réunions de coordination tenues par le SG avec les RPROG du Ministère.	Nombre	N.A.	N.A.	4	1	-3	4	4

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel n°1 : Un modèle de rapport d'activité, assorti d'un calendrier de transmission, a été élaboré et transmis aux 4 responsables concernés du Ministère. Il s'agit de :

- Responsable en charge des Gabonais de l'Etranger ;
- Responsable en charge de l'Egalité des Chances ;
- Direction Générale des Droits Humains ;
- Direction Centrale des Systèmes d'Informations.

Sur cette base, la moitié des rapports d'activité attendus (50%) ont été transmis au lieu de la totalité en raison des multiples départs en missions des Responsables à partir du mois de Juin 2015.

Résultat annuel n°2 : Les réunions du deuxième, troisième et dernier trimestre 2015, qui devaient permettre de faire le point sur la mise en œuvre des programmes, n'ont pas été tenues. Les chaînes managériales du Ministère doivent encore prendre l'habitude des nouveaux principes de fonctionnement véhiculés par la BOP.

L'objectif a été reconduit dans le PAP afin de parvenir cette fois à obtenir 100 % des rapports d'activité prévus et de tenir les 4 réunions trimestrielles.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°2 : d'ici la fin 2017, être parvenu à élaborer le manuel des procédures du ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Un guide des procédures est élaboré pour chaque Direction de la Direction Générale des Gabonais de l'Etranger.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel n°1 : aucune procédure n'a été élaborée dans le périmètre des activités de la DGGE,

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé-prévision)	2016 Cible PAP	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du manuel de procédures de la DGGE	%	N.A.	N.A.	100%	0%	-100%	N.A.	100 (2015)
Nombre de Directions du Ministère dotées d'un guide de procédures	Nombre	N.A.	N.A.	3	0	-3	4	9 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Le résultat n'a pas été réalisé car le travail de rédaction des procédures de la DGGE n'a pas été engagé en raison de l'adoption tardive du texte organique (novembre 2015).

Cet objectif a été pris en compte dans l'objectif N°3 du PAP 2016 pour des raisons d'uniformisation de tous les Programmes Soutien.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°3 : d'ici la fin 2017, être parvenu à professionnaliser les managers bop dans l'élaboration du PAP et dans l'exécution du budget de leur programme

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 100 % des documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 sont produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31.12.2015 ;
- Résultat annuel attendu 2 : Le taux moyen d'exécution des budgets 2015 des Programmes du Ministère est supérieur ou égal à 90%.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 60 % des documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 ont été produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31.12.2015 ;
- Résultat annuel N°2 : le taux moyen d'exécution des budgets du programme Pilotage et Soutien s'est élevé à 37%, au lieu de 90% attendus.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé-prévision)	2016 Cible PAP	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'élaboration avant le 31.12 des documents préalables à l'exécution budgétaire	%	N.A.	N.A.	100	60	-40	40	100
Taux moyen d'exécution des budgets des programmes	%	N.A.	N.A.	≥ 90	≥ 37	-37	≥ 99	≥ 99
Taux moyen de rejet des dossiers de dépense des programmes	%	N.A.	N.A.	≤ 10	NC	NC	≤ 2	≤ 1

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel N°1 : Le résultat 2015 s'élève à 60 % au lieu des 100% attendus car les travaux sur les plans d'engagement et de passation de marché n'ont pas été menés en 2015.

Documents	Echéance	Poids relatif (en%)	Résultat (en %)
PBI-DPG	31.12.2015	20	20
Plans d'engagement	31.12.2015	10	0
Plans de passation de marché	31.12.2015	10	0
Plans d'actions	31.12.2015	20	20
Table de paramétrage	31.12.2015	20	20
Total		100	60

Résultat annuel N°2 : il a été atteint à 37%. Ce taux moyen d'exécution du budget est calculé sur la base du volume de crédits de paiement ordonnancés (69 357 554 F CFA) /volume total de crédits de paiement ouverts dans la LFR (187 440 000 F CFA) – hors titre 2.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°4 : d'ici la fin 2017, être parvenu à mettre en place les outils de base pour une gestion efficace et efficiente des ressources humaines du ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Le titre 2 des 3 programmes du MDHECGE est renseigné dans les PAP 2016 ;
- Résultat annuel attendu 2 : 30 % des agents du Ministère sont dotés d'une fiche de poste renseignée et validée

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le titre 2 (MONP) est renseigné dans 2 programmes (Droits de l'Homme et Egalité des Chances, Pilotage et soutien) sur 3 du ministère ;
- Résultat annuel N°2 : sur les 149 agents du ministère, seuls 29 agents sont dotés d'une fiche de poste renseignée et validée, soit 20% de l'effectif du Ministère.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé-prévision)	2016 Cible PAP	Cible Echéance pluriannuelle
Taux PAP 2016 du Ministère contenant le titre 2 renseigné	%	N.A.	N.A.	100	67	-33	100	100
Pourcentage d'agents du Ministère dotés d'une fiche de poste renseignée et validée	%	N.A.	N.A.	30	20	-10	50	100 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel N°1 : le titre 2 (MONP) est renseigné dans 2 programmes (Droits de l'Homme et Egalité des Chances, Pilotage et soutien) sur 3 du ministère ;

Résultat annuel N°2 : Dans le PAP 2016, l'engagement est de parvenir à ce que 50% des agents du Ministère soit doté d'une fiche de poste renseignée et validée. La baisse de performance d'un exercice sur l'autre n'est qu'apparente dans la mesure où l'exercice 2016 connaîtra une augmentation significative des effectifs du Département, conséquence automatique de la dotation en personnel des deux nouvelles directions générales.

OBJECTIF STRATEGIQUES N°5 : d'ici la fin 2017, être parvenu à définir et à mettre en œuvre une stratégie de communication externe du ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Le site internet du Ministère est opérationnel ;
- Résultat annuel attendu 2 : La stratégie de communication externe du Ministère est formalisée.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : réalisé à 70% ;
- Résultat annuel N°2 : réalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé-prévision)	2016 Cible PAP	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de site internet du Ministère	%	N.A.	N.A.	100	70	-30	100	-
Taux de mise de formalisation de la stratégie de communication externe	%	N.A.	N.A.	75	75	0	100	-

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Le résultat 1 a été atteint à hauteur de 70% sur les 100% initialement prévus pour réaliser les activités ci-après :

- La mise en place d'une équipe projet chargée de la rédaction du cahier des charges ;
- La rédaction des cahiers des charges.

Les 30% restant correspondent à l'action sur la formation d'un ou plusieurs administrateurs en masters web (techniciens chargés de saisir les informations dans le site).

Celle-ci n'a pu être réalisée en 2015 pour les raisons suivantes :

- L'insuffisance des crédits ;
- L'absence de matériel pour la collecte ;
- Le traitement et la diffusion de l'information dans le site.

L'engagement a été pris dans le PAP 2016 de terminer le projet pour avoir un site internet opérationnel.

S'agissant **du résultat 2**, il a été réalisé à 75% correspondant à la cible 2015. Voir les activités y relatives selon le plan d'action sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Communication	Echéance	Poids relatif en %	Résultat
Couverture médiatique	31.12.2015	45	45
Presse en ligne	31.12.2015	5	5
Elaboration du Spot documentaire	31.12.2015	5	5
Site Web	31.12.2015	20	20
Saisie des Administrateurs	31.12.2015	25	0
Total		100	75

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
19.696.1 <i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	53 480 000	37 237 224	-16 242 776	53 480 000	37 237 224	-16 242 776
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	22 680 000	23 547 000	867 000	22 680 000	23 547 000	867 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	30 800 000	13 690 224	-17 109 776	30 800 000	13 690 224	-17 109 776
Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.696.2 <i>Coordination administrative</i>	59 380 000	41 631 302	-17 748 698	59 380 000	41 631 302	-17 748 698
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	24 180 000	25 635 000	1 455 000	24 180 000	25 635 000	1 455 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 200 000	15 996 302	-19 203 698	35 200 000	15 996 302	-19 203 698
Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
19.696 <i>Pilotage et Soutien à la politique des Droits humains</i>	112 860 000	78 868 526	-33 991 474	112 860 000	78 868 526	-33 991 474
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	46 860 000	49 182 000	2 322 000	46 860 000	49 182 000	2 322 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	66 000 000	29 686 526	-36 313 474	66 000 000	29 686 526	-36 313 474
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Globalement, le programme a bénéficié d'un budget de 112 860 000 FCFA en AE et CP. Ce budget comprend les dépenses de personnel, notamment la main d'œuvre, pour 46 860 000 FCFA et 66 000 000 FCFA en biens et services.

Les dépenses de personnel concernent la MONP du programme. En effet, contrairement aux autres programmes « pilotage et soutien », la masse salariale du ministère n'est pas retracée ici. Le ministère étant de création récente, nos effectifs sont pour le moment répartis dans les entités d'autres ministères.

La MONP du ministère a été consommée en dépassement de 2 322 000 FCFA en raison de la hausse des salaires intervenue en cours d'année.

Par contre, les biens et services ont été exécutés pour 29 686 526 FCFA (soit 44,9% des autorisations parlementaires). L'écart constaté de 33 313 474 FCFA est essentiellement lié à la mise en réserve obligatoire de 5% des crédits et aux difficultés rencontrées avec le logiciel Vectis à la veille de la clôture des engagements le 9 novembre 2015.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
19.696	Pilotage et Soutien à la politique des Droits humains	112 860 000	- 36 313 474	2 322 000	78 868 526
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	46 860 000	-	2 322 000	49 182 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	66 000 000	36 313 474	-	29 686 526
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux mouvements :

Globalement, le programme a bénéficié d'un budget de 112 860 000 FCFA en AE et CP. Ce budget comprend les dépenses de personnel, notamment la main d'œuvre, pour 46 860 000 FCFA et 66 000 000 FCFA en biens et services.

Il ressort de l'exécution que 36 313 474 FCFA de biens et services n'ont pas été engagés et ont été transférés dans la mission provision à la clôture budgétaire. De même, 2 322 000 FCFA de dépense de personnel ont été exécutés au-delà de l'autorisation pour faire à la revalorisation des salaires ont été reçu de la mission gestion des dépenses publiques.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2013	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	29	29	0	29	0	29
Agents de catégorie A	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente	0	0	0	0	0	0	0
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	29	29	0	29	0	29

Explication des évolutions

Les effectifs actuels ne portent que sur la MONP. Au cours de l'année 2015, ils sont restés inchangés.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	46 860 000	46 860 000	46 860 000	49 182 000	0	2 322 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	46 860 000	46 860 000	46 860 000	49 182 000	0	2 322 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2

La masse salariale correspondant aux emplois du Programme (titre 2) ne concerne que les agents de la MONP. Le dépassement observé est lié à la mise en place du nouveau système de rémunération ayant pris effet en juillet 2015.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

					Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Pilotage de la stratégie ministérielle	30 800 000	30 800 000	13 690 224	13 690 224	-17 109 776	-17 109 776
Fournitures de bureaux et informatiques	-	-	3 727 524	3 727 524		
Frais de mission	-	-	5 962 700	5 962 700		
Autres dépenses	-	-	2 000 000	2 000 000		
Carburant véhicule	-	-	2 000 000	2 000 000		
ACTION 2 Coordination Administrative	35 200 000	35 200 000	15 996 302	15 996 302	-19 203 698	-19 203 698
Carburant véhicule	-	-	11 000 000	11 000 000		
Frais de mission	-	-	2 897 000	2 897 000		
Fournitures de bureaux et informatiques	-	-	2 099 302	2 099 302		
Total des crédits de titre 3 consommés	66 000 000	66 000 000	29 686 526	29 686 526	-36 313 474	-36 313 474

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées

Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette Action est intégralement portée par l'UO Pilotage constituée du Cabinet du Ministre.

Les biens et services ont été exécutés pour 29 686 526 FCFA (soit 44,9% des autorisations parlementaires). L'écart constaté de 33 313 474 FCFA est essentiellement lié à la mise en réserve obligatoire de 5% des crédits et aux difficultés rencontrées avec le logiciel Vectis à la veille de la clôture des engagements le 9 novembre 2015.

D'une manière générale, les crédits exécutés sont tous liés au fonctionnement du cabinet en 2015. Ils ont permis de couvrir :

- les Fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 3 727 524 F CFA ;
- les Frais de mission et de déplacement : 5 962 700 F CFA ;
- les autres dépenses : 2 000 000 F CFA.

Toutefois, sur l'ensemble de dossiers engagés et ordonnancés, trois (3) n'ont pas été réglés pour un montant 3 979 841 F CFA, au bénéfice des fournisseurs Pétro Gabon, Céca Gadis et Gabon méca.

Outre le fait de la réserve obligatoire non levée, le faible niveau d'exécution des dépenses de biens et services s'explique aussi par la mobilité des agents à la suite du remaniement gouvernemental, les engagements tardifs des dossiers et le faible suivi des dossiers de dépenses par le RUO.

Action 2 : Coordination administrative

Cette Action est intégralement portée par l'UO Coordination administrative constituée de la DCSI et de la DCAF du Ministère. En revanche, le Secrétariat général n'était pas encore créé en 2015 et les activités correspondantes étaient prises en charge par le Cabinet du Ministre.

Après déduction de la réserve obligatoire de 5%, les crédits disponibles de l'action / de l'UO s'élevaient à 33 440 000 F CFA.

Le taux d'exécution par rapport à ces crédits disponibles a été de 47,8 %. Toutefois, les règlements à fin décembre 2015 s'élevaient seulement à 16 %.

Les dépenses engagées ont, comme pour l'action 1, porté sur le fonctionnement courant et la mise en œuvre des activités du Secrétariat général et des services rattachés.

Au titre du fonctionnement courant, l'UO a consommé :

- Fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 2 099 302 F CFA ;
- Carburant : 11 000 000 F CFA ;
- Frais de mission et de déplacement : 2 897 000 F CFA, notamment pour la participation à la journée de l'enfant africain organisée à Makokou.

Par ailleurs, les crédits consommés ont permis à l'UO Coordination administrative et à ses agents de réaliser les activités suivantes :

- élaboration et suivi des textes organiques du nouveau Ministère
- coordination de l'action de l'administration.
- gestion des dossiers de dépense du Programme 45 dossiers.
- installation et maintenance des équipements informatiques 16 postes.